SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA GIRONDE

2016/2020

académie Bordeaux
RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Gironde

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Gironde LE DEPARTEMENT

Les principes

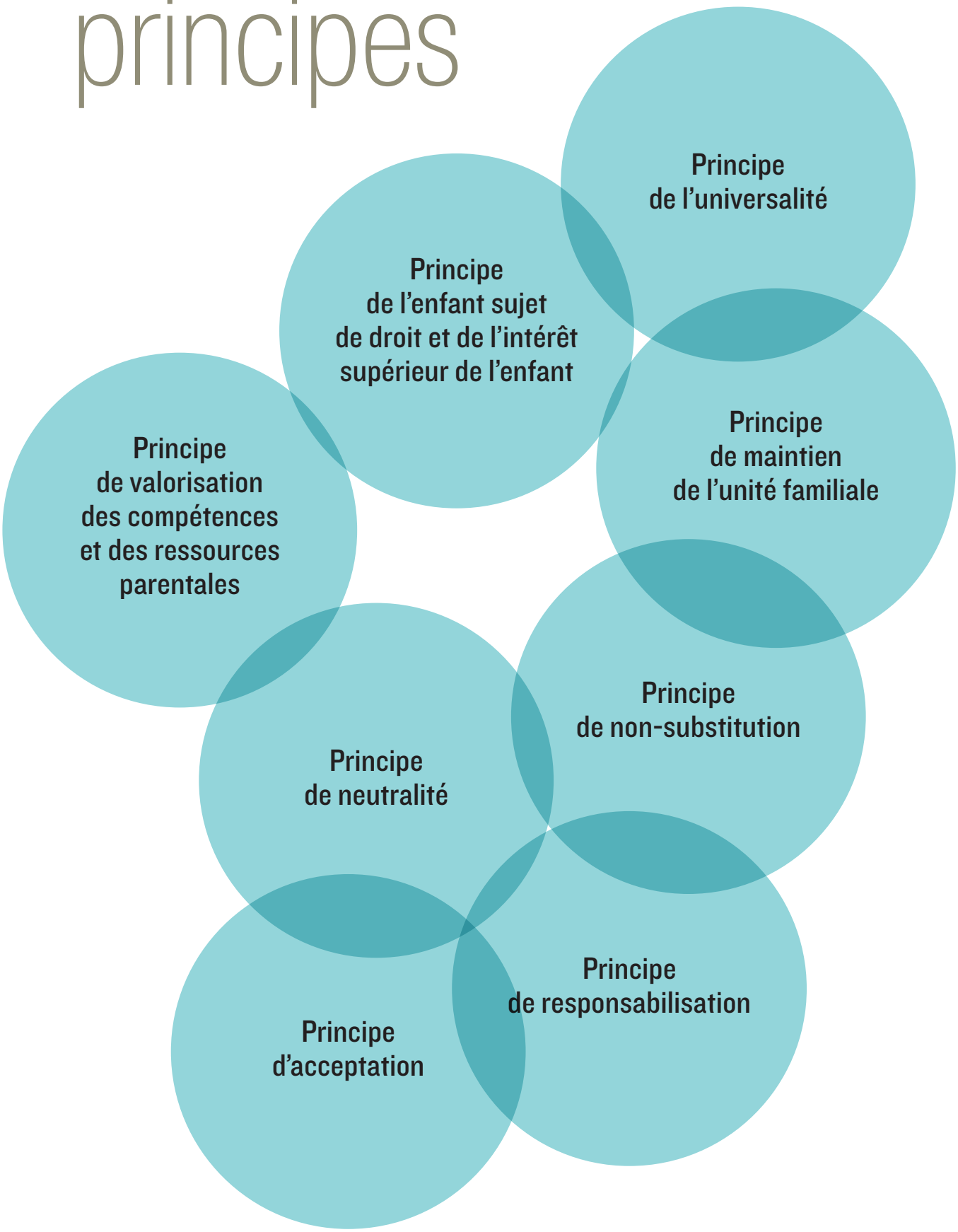

ÉDITORIAL

Qu'ils soient futurs parents, parents d'enfants ou d'adolescents, en couple ou en situation de monoparentalité, confrontés au décès ou au handicap d'un membre de la famille, ou dans toute autre situation, les parents des 234.094 familles girondines[1], issus de tous les milieux socioprofessionnels, vivent avec leurs questionnements, leurs doutes et leurs problématiques concernant le développement et l'éducation de leurs enfants.

Afin d'aider et de soutenir au mieux ces familles, il semble indispensable de se questionner de façon permanente, sur notre capacité collective à les accompagner sur leur territoire de vie, dans une perspective de «coéducation». C'est en plaçant les familles au cœur de nos réflexions et de nos choix que les réponses que nous apportons ont le plus de chance de répondre à leurs besoins et leurs attentes en matière d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Les politiques relatives à la Petite Enfance et au soutien à la Parentalité obéissent à une même logique de services aux familles. Dans les deux cas, les services sont offerts à l'ensemble des familles. Il s'agit donc de banaliser leur recours, pour que toutes les familles puissent y accéder, s'entraider et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées.

Tous les acteurs qui interviennent dans les services aux familles, institutions, élus des territoires, partenaires, professionnels, personnes qualifiées, représentants des familles et les familles elles-mêmes, ont un périmètre d'action et un cadre juridique qui leurs sont propres.

L'élaboration de ce Schéma Départemental des Services aux Familles permet de renforcer la coordination entre ces acteurs. Il a pour objet de corriger les inégalités sociales et territoriales, de faire évoluer ces services, d'offrir une plus grande lisibilité et une meilleure accessibilité.

Il est un outil d'aide à la décision qui vise :

- **à définir collectivement les objectifs et les territoires prioritaires,**
- **à partager et à harmoniser la gouvernance locale des politiques relatives à la Petite Enfance et au soutien à la Parentalité,**
- **à faire progresser la mise en cohérence des interventions.**

Ce schéma, à caractère évolutif, est une référence commune pour l'ensemble des acteurs amené à informer, soutenir et agir auprès des familles.

L'ambition, dans cette coopération et coordination interinstitutionnelle, est de faire en sorte que toutes les familles, quels que soient leur territoire et leur situation de vie, puissent trouver, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, des réponses adaptées à leurs besoins et attentes en matière d'accompagnement.

[1]Donnée issue du recensement de la population - 2013

SOMMAIRE

CONTEXTE
Un partenariat installé pour une politique convergente 6

partie 1

LES PARTENAIRES DU SCHÉMA 8
Pour une politique solidement ancrée

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF) 9
L'État 10
La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde (MSA) 11
Le Département de la Gironde 12
La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) 13

partie 2

LE PORTRAIT DE LA GIRONDE 14
En chiffres, en actions, en partenariat

2.1 La Gironde en chiffres 14
2.1.1 Un département attractif 14
2.1.2 Des inégalités sociales et territoriales 15
2.1.3 Portrait de la famille girondine : des caractéristiques plurielles 16
2.1.4 Portrait des enfants girondins 18

2.2 La Gironde en actions 20
2.2.1 L'accueil des jeunes enfants en Gironde 20
2.2.2 Les dispositifs de soutien à la parentalité portés en partenariat 26

2.3 La Gironde en partenariat 32
2.3.1 En matière d'accueil du jeune enfant 32
2.3.2 En matière de soutien à la parentalité 34

partie 3

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 36

Pour une politique qui agit, un plan d'actions partagé

3.1 Axe 1 : Développer le soutien à la parentalité 38

3.1.1 Accompagner les parents dans le développement de leurs compétences parentales 38
3.1.2 Accompagner les parents dans leur rapport à l'école 39
3.1.3 Accompagner les parents lors de leur séparation 40
3.1.4 Accompagner les parents en situation de monoparentalité 40
3.1.5 Accompagner les nouvelles formes de parentalité 41
3.1.6 Accompagner la Grand parentalité 41

3.2 Axe 2 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant 42

3.2.1 Soutenir la qualité de l'offre d'accueil 42
3.2.2 Encourager la diversité et la complémentarité des modes d'accueil 43
3.2.3 Développer la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans 43

3.3 Axe 3 : Répondre aux besoins des familles par une approche transversale 44

3.3.1 Renforcer la place des parents dans les actions qui les concernent 44
3.3.2 Renforcer le soutien aux familles en situation de précarité 45
3.3.3 Améliorer l'accompagnement des parents d'un enfant en situation de handicap 45
3.3.4 Développer le travail en réseau des acteurs 46
3.3.5 Renforcer la complémentarité inter institutionnelle pour rendre efficient les services aux familles 46

3.4 Axe 4 : Améliorer la répartition et l'accessibilité des services pour un meilleur maillage territorial 47

3.4.1 Accompagner les territoires dans le développement de leur politique parentalité 47
3.4.2 Développer quantitativement une offre d'accueil collectif adaptée aux besoins 47
3.4.3 Faciliter l'accessibilité aux modes d'accueil pour toutes les familles 48
3.4.4 Rendre lisible les actions afin de favoriser l'accès à l'information des parents et des acteurs 48

3.5 Axe 5 : Construire les articulations entre les différents Schémas Départementaux 49

partie 4

LA GOUVERNANCE 50

Pour une politique pilotée

4.1 Les instances de pilotage 50
4.2 L'animation du schéma 53
4.3 Les moyens du schéma 53
4.4 Les modalités d'évaluation 54
4.5 La durée du schéma 55

FOCUS 56

Des valeurs, des principes, des définitions : s'entendre pour agir ensemble

ANNEXES 60

Annexe 1 62
Tableau récapitulatif des axes et des actions du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Gironde

Annexe 2 68
Le cadre réglementaire

Annexe 3 70
Le soutien à la parentalité : les dispositifs spécifiques portés par chaque institution

Annexe 4 76
Liste des sigles utilisés

CONTEXTE

Un partenariat installé pour une politique convergente

Le partenariat en Gironde dans le domaine de la Petite Enfance est ancien et a déjà fait ses preuves.

Depuis 20 ans, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Département ont eu la volonté de travailler ensemble au développement quantitatif et qualitatif des modes d'accueil du jeune enfant.

En 2003, la signature du premier Contrat Enfance Jeunesse départemental a permis de financer la mise en œuvre d'actions partagées. Il a permis également, en 2004,**la création de l'Observatoire Girondin Interinstitutionnel de l'Accueil de la Petite Enfance (OGIAPE).**

Simultanément, la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE) -instance prévue par la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, réunissant tous les acteurs concernés par l'accueil du jeune enfant- s'est mise en place en 2003.

L'Observatoire, en mutualisant les données de chaque institution et en réalisant un important travail de concertation en direction des familles et des professionnels de terrain durant plusieurs années, a été la cheville ouvrière de l'écriture du **premier Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant (SDAJE) en 2007.**

Le SDAJE 2007/2010 puis son avenant jusqu'en 2015, qui prenaient en compte l'enfant jusqu'à trois ans, avaient pour objectif de développer de façon cohérente l'accueil des jeunes enfants et de mieux répondre aux besoins des familles.

En 2011, les trois institutions CAF, Département et MSA décident d'élargir leur réflexion aux besoins des enfants de 3 à 6 ans. Le partenariat s'enrichit alors de nouveaux acteurs : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Le deuxième Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant (2015/2018) a montré la volonté partagée de continuer à travailler ensemble et de prévoir une articulation avec le présent Schéma Départemental des Services aux Familles.

Quant à la politique de soutien à la parentalité, elle s'est structurée, à partir de 1999, dans une volonté partenariale, en particulier par la mise en place des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Différents dispositifs se sont développés : la Médiation Familiale (mise en place au niveau national en 2006 avec un protocoled'accord départemental en 2007), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (qui, en 2010, incitent au renforcement de la place des parents), un Schéma Départemental pour l'Aide à Domicile signé en Gironde en 2008 (avec un premier document originel signé dès 1986), une Charte Départementale des Centres Sociaux en 2013.

Pour chaque dispositif, des comités de pilotage sont constitués pour soutenir, développer, évaluer, de façon concertée, les actions mises en œuvre (CAF, MSA, Département, Justice, DDCS).

Bien que l'ensemble de ces dispositifs réponde aux besoins des familles girondines, une articulation s'avère indispensable.

L'élaboration d'une politique cohérente et globale du soutien à la Parentalité apparaît nécessaire et se traduit par l'installation d'un Comité national du soutien à la parentalité en 2010, suivi en 2012 d'une circulaire incitant à la création de Comités départementaux.

En Gironde, une concertation se met en place pour construire ce Comité qui mène un certain nombre de travaux sans véritablement aboutir.

En 2013, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'État renforce sa politique de soutien à la Parentalité, en octroyant des moyens supplémentaires (gérés par les CAF) et en engageant les départements à mettre en synergie tous les acteurs de la Petite Enfance et de la Parentalité. **Le soutien à la parentalité devient une politique publique prioritaire, menée en partenariat et articulée avec la politique d'accueil de la Petite Enfance.**

En effet, par une circulaire du 22 janvier 2015, le Gouvernement a demandé, sous l'autorité des Préfets des Départements, l'élaboration de Schémas Départementaux des Services aux Familles permettant à l'ensemble des acteurs de la politique familiale d'élaborer un plan d'actions concertées pour développer les solutions d'accueil du jeune enfant et, ce qui est une innovation majeure, les services de soutien à la Parentalité.

Selon cette même circulaire, le Schéma poursuit les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales,
- Lutter contre les exclusions en favorisant la prise en compte des familles les plus modestes,
- Améliorer l'offre en matière de soutien à la parentalité,
- Répondre aux besoins spécifiques, en particulier les besoins des familles ayant un enfant en situation de handicap,
- Améliorer l'accès à l'information pour l'ensemble des familles,
- Coordonner les actions et acteurs de la petite enfance et de la parentalité,
- Se doter d'outils facilitant le pilotage, l'information et la programmation.

Le présent schéma a été rédigé dans cette volonté de cohérence. Il est un outil de programmation et de planification qui, en fixant des objectifs clairs, permettra le développement d'une réelle politique publique.

Comme convenu entre les partenaires, ce schéma exclut le champ de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, domaine qui fera l'objet de l'élaboration d'un Schéma spécifique.

partie 1

LES PARTENAIRES DU SCHÉMA

Pour une politique solidement ancrée

La qualité de la collaboration entre les différents partenaires, dans le respect de leurs politiques institutionnelles, de leurs compétences et des moyens de chacun sera un gage de réussite dans l'atteinte des objectifs fixés au

Schéma Départemental des Services aux Familles.

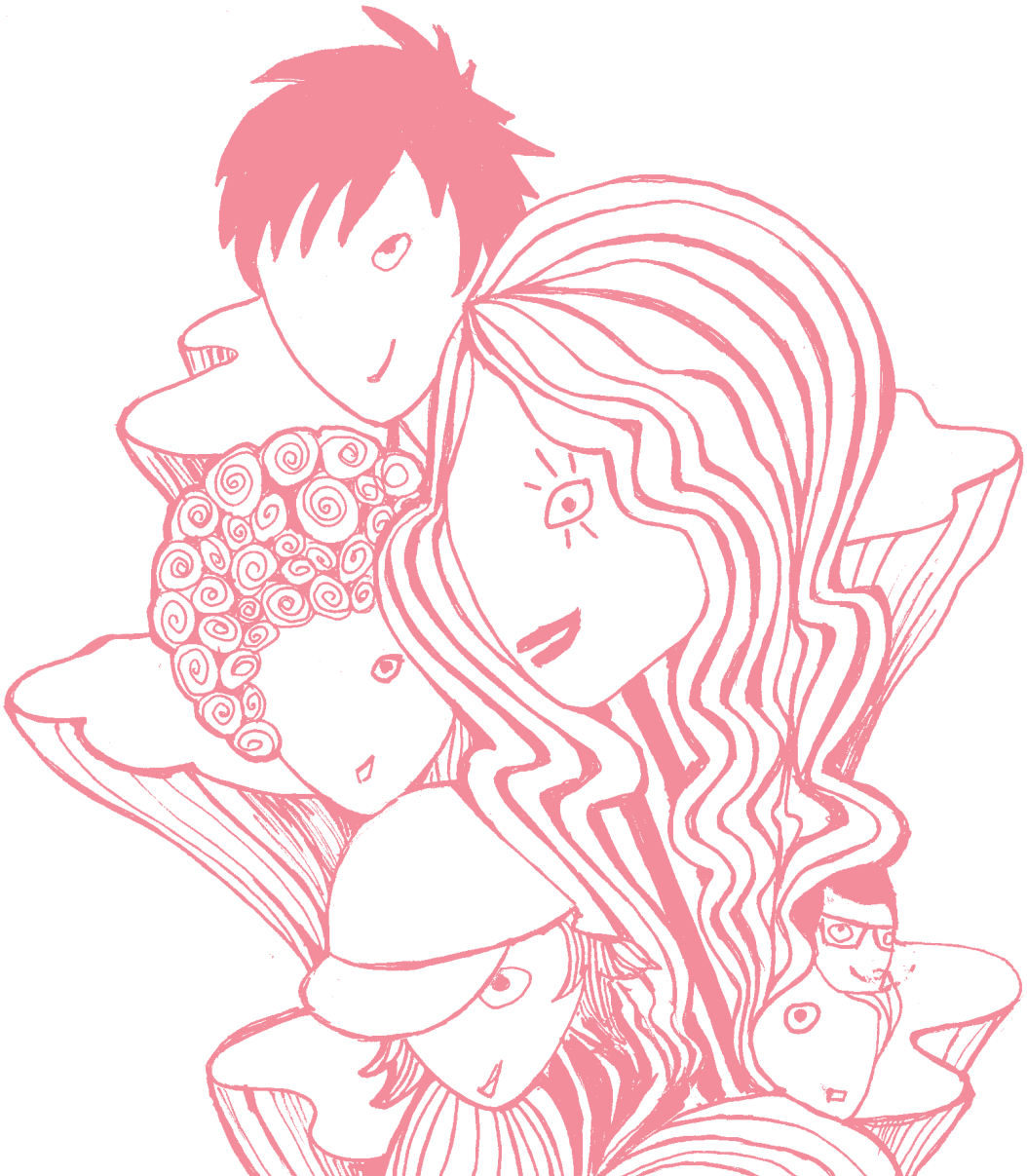

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF)

Le développement volontariste de services aux familles et la conciliation vie familiale, vie sociale et vie professionnelle sont des axes majeurs de la politique familiale portée par les Caisses d'Allocations Familiales.

Ces axes sont traversés par un souci de renforcement à la fois de la cohésion sociale et de la cohésion familiale.

De plus, la Branche Famille s'est investie dans la politique «Parentalité» qui est devenue une politique publique à part entière.

Dans ce cadre, les enjeux sont les suivants :

Accueil du jeune enfant :

- Poursuivre le développement volontariste de l'offre d'accueil du jeune enfant et accompagner les modes d'accueil innovants sur les territoires où la tension entre l'offre et la demande est la plus grande ;
- Dégager des moyens spécifiques pour les territoires les plus déficitaires en offre d'accueil ;
- Renforcer l'accès à un mode d'accueil pour les enfants des familles les plus modestes et fragiles ayant des besoins spécifiques ;
- Développer l'information et l'acompagnement des familles dans leur recherche de mode d'accueil en favorisant l'extension des Relais d'Assistants Maternels (RAM) ;
- Accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs en créant une « Aide Spécifique Rythmes Éducatifs (ASRE) ».

Soutien à la Parentalité :

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants : prendre en compte tous les parents tout en répondant aux besoins spécifiques de certains ;
- Poursuivre le développement des Lieux d'Accueil Enfants/Parents ;
- Développer et promouvoir le dispositif de Médiation Familiale ;
- Développer une offre de service pour les parents isolés ;
- Développer les actions d'accompagnement de tous les parents de façon équitable (développement des REAAP) ;
- Prendre en compte des situations spécifiques de parents (multi-culturalité, parents d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique, parents de jeunes adultes) ;
- Développer le pouvoir d'agir des parents : inciter à renforcer la place des personnes concernées ;
- Inscrire le soutien aux parents dans les politiques territoriales ;
- Élargir le réseau d'acteurs dans une volonté de transversalité ;
- Simplifier, rendre lisibles et accessibles les interventions de soutien à la parentalité pour les parents et les professionnels.

L'Etat

Les Schémas Départementaux des Services aux Familles visent un double objectif de développement des services aux familles (solution d'accueil pour les jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité, tels que les REAPP, la Médiation Familiale ou les Espaces de rencontres) et de réduction des inégalités territoriales dans l'accès à ces services.

À cette fin, la démarche engagée dans le département de la Gironde doit permettre de favoriser :

- l'adhésion et la participation effective de tous les acteurs de la petite enfance et du soutien à la Parentalité au déploiement d'une stratégie territoriale de développement des services (Département, autres collectivités, CAF, MSA, Éducation Nationale, autres services de l'Etat, associations familiales, professionnels de la petite enfance, etc.) dans le prolongement des travaux déjà conduits pour l'élaboration du Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant.

- la mise en place d'une gouvernance adaptée associant l'ensemble des acteurs et qui pourra utilement s'adosser aux instances existantes et notamment la CDAJE.

- le développement progressif d'une offre territoriale équilibrée et diversifiée, mieux structurée par le développement quantitatif et qualitatif des services d'accueil du jeune enfant et de soutien aux parents.

- une meilleure visibilité de la politique et des actions de soutien à la parentalité et un meilleur accès des parents à l'information. L'accès de tous à l'information est la première étape vers l'égalité d'accès aux services, c'est pourquoi la mobilisation des acteurs pour une meilleure coordination de la communication fait partie des enjeux prioritaires.

- l'organisation de l'articulation entre les dispositifs de soutien à la parentalité avec d'autres dispositifs ou structures fréquentées par les familles (centres sociaux, lieux d'accueil des jeunes enfants, écoles, lieux d'activités périscolaires…).

- la prise en compte des problématiques spécifiques de certains parents : parents d'enfants handicapés, parents séparés, parents en situation de précarité ou de vulnérabilité.

La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde (MSA)

La MSA de la Gironde porte une attention toute particulière à la politique familiale, considérant que la famille est un élément d'équilibre de la société, le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission de valeurs et repères. Elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale.

Notre Action Sanitaire et Sociale, véritable levier de la politique familiale, favorise un accompagnement de proximité des familles dans leur parcours de vie, contribue au soutien des territoires, au développement d'actions collectives et individuelles en direction des enfants et des jeunes afin de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Notre Convention d'Objectifs et de Gestion 2016/2020 nous engage à améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer, pour celles-ci, aux politiques publiques de rééquilibrage territorial :

- financer à parité les prestations «Petite Enfance» versées aux structures d'accueil et les généraliser auprès des structures péri et extra-scolaires.
- renforcer l'engagement partenarial aux services de Médiation Familiale, étendu aux «Espaces de rencontres».
- participer aux politiques publiques de rééquilibrage territorial en accompagnant, par une offre d'ingénierie, les territoires déficitaires en matière d'offre aux familles.

Cette politique se concrétisera autour de plusieurs axes : action sur le cadre de vie, le territoire ou les comportements pour agir sur la santé, l'habitat et le logement, le temps libre (loisirs, culture, vacances).

La MSA a la volonté de se positionner comme acteur de référence à l'égard de ces enjeux, ayant toute légitimité à intervenir pour les familles agricoles et, plus largement, celles vivant en milieu rural. Elle souhaite, dans le cadre d'une démarche partenariale avec la CAF, l'État, le Département et l'Éducation Nationale, apporter une réponse adaptée aux enjeux et problématiques spécifiques auxquels sont confrontés les familles et les acteurs des territoires ruraux.

Nos enjeux :

- Répondre aux besoins des familles et à leurs aspirations en terme de lien social, notamment en suscitant leur participation lors du diagnostic et dans la définition des services ainsi qu'en les encourageant à s'investir dans la mise en œuvre des actions.
- Déployer une synergie de moyens et de compétences entre les acteurs du territoire (collectivités, institutions, secteur associatif, familles) afin de développer des services innovants, adaptés à la mixité des populations et aux ressources des territoires.
- Activer avec efficience les outils, en particulier le fonds de rééquilibrage territorial et le fonds «publics et territoires» de la CNAF, mis à disposition par les institutions et les pouvoirs publics.

Nos orientations :

- Réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre de services aux familles.
- Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité.

Nos objectifs :

- Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services pour la petite enfance, le temps libre et l'appui à la parentalité.
- Favoriser le lien social et le développement des solidarités ;
- Développer une culture partagée de la prévention, en particulier en mobilisant les ressources des familles.
- Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs.

Le Département de la Gironde

Le Département de la Gironde est très attaché à une approche globale de la santé de l'enfant. Par l'intermédiaire de son service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), il est présent dans l'ensemble des milieux de vie de l'enfant : cadre familial, lieux de socialisation, modes d'accueil, école maternelle.

Le service de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile intervient sur tous les déterminants de la santé de l'enfant et sa mission principale est d'apporter un soutien à la fonction parentale.

L'objectif principal de la PMI est de valoriser les parents en les aidant à être les premiers éducateurs de leur enfant et à l'assumer en toute sérénité.
Afin de réduire les inégalités sociales et territoriales, le Département de la Gironde défend un principe d'universalisme ouvert à tous, tout en gardant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables.

C'est ainsi que le Département adresse dès la grossesse une mise à disposition des professionnels de PMI. En effet, la grossesse est un moment privilégié pour favoriser l'instauration d'interactions précoces parents-enfants de manière satisfaisante.

Il est fondamental d'intervenir au plus tôt et d'identifier, par l'entretien prénatal précoce, l'expression des besoins des parents et ce dans un continuum prénatal et postnatal. Le soutien à la parentalité démarre dès la grossesse et se poursuit tout le long du développement de l'enfant. Il s'agit d'une période clé du fait des différentes sollicitations des parents pour leur enfant :
consultations, visites à domicile, actions collectives, modes d'accueil, écoles maternelles…

Grâce à ces différentes interventions, et au plus près des besoins des parents, les professionnels de PMI réalisent un travail de prévention très précoce, délicat, offrant ainsi un vrai travail d'accompagnement de la relation parents/enfants et du développement de l'enfant.

De même, le Département met en œuvre un travail de réseau avec les maternités du département pour accompagner les situations les plus vulnérables, qu'elles soient d'ordre social, psychique, physique. Des réunions de concertation pluridisciplinaires ont vu le jour pour accompagner les situations les plus complexes (femmes enceintes à la rue) afin de garantir un soutien à la fonction parentale quelles que soient les conditions de vie ou les périodes de fragilité conjoncturelles.

Le Département de la Gironde, compétent et responsable de l'agrément de tous les modes d'accueil, soutient le développement d'une offre d'accueil diversifiée.

L'ingénierie territoriale développée par le Département de la Gironde en matière de modes d'accueil a permis de développer quantitativement l'offre d'accueil sur tout le territoire. Convaincu qu'un mode d'accueil de qualité, en tant que déterminant majeur de la santé, contribue au développement satisfaisant des enfants, le Département propose une expertise pour chaque gestionnaire et un accompagnement dans la procédure d'agrément quel que soit le mode d'accueil choisi par les parents.

Enfin, le Département souhaite s'engager, du fait d'un contexte sociétal en évolution, aux côtés de ses partenaires Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Éducation Nationale et Mutualité Sociale Agricole pour partager un diagnostic des besoins des familles et y répondre par des actions innovantes, concertées et adaptées.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

Dans le cadre de la refondation de l'école, la circulaire 2013-142 détermine trois leviers d'action pour renforcer la coopération entre l'Ecole et les parents :

- Construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante, dans une perspective de coéducation,
- Développer des actions d'accompagnement à la parentalité,
- Rendre effectif les droits d'information et d'expression des parents.

Accompagner les parents dans leur rapport à l'école :
construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante, dans une perspective de coéducation.

La qualité de l'accueil des parents à l'école maternelle est un facteur déterminant de la relation que les familles entretiendront avec l'école. Par la suite, les moments de rupture et de transition caractérisant les passages d'une structure scolaire à une autre, méritent une attention et un accompagnement particuliers. Dans ce but, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et lycées favorisent les rencontres parents/enseignants au travers d'outils, d'actions et de dispositifs spécifiques (accompagnement des parents lors de la première inscription à l'école maternelle, rencontres individualisées régulières au cours de l'année, cafés des parents, mallette des parents, livrets d'accueil).

Développer les actions d'accompagnement à la parentalité.

L'accompagnement et le soutien des parents est également prévu dans les missions des personnels médico-sociaux de l'Éducation Nationale, des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation psychologues. Ces professionnels travaillent en lien avec les dispositifs interinstitutionnels d'accompagnement à la parentalité.

Ouvrir l'école pour une participation accrue des parents :
rendre effectif les droits d'information et d'expression des parents

La loi prévoit la création, dans tous les établissements d'enseignement, d'un espace à l'usage des parents, dans leur ensemble, et de leurs délégués. Cet espace peut se matérialiser par une salle de classe mise à disposition à la demande ou un espace réservé. Ce lieu est principalement dédié aux rencontres individuelles ou collectives, pour améliorer les relations entre les professionnels et les familles. Il peut aussi être utilisé pour élaborer des projets et des actions collectives en lien avec le projet d'école ou d'établissement.

Ces espaces parents apparaissent comme un élément moteur de la réussite de la coéducation.

partie 2

LE PORTRAIT DE LA GIRONDE

En chiffres, en actions, en partenariat

2.I La Gironde en chiffres

Les données ci-dessous ont pour objectif de présenter les caractéristiques générales du département de la Gironde et des familles qui le composent.

Ces données restent cependant incomplètes. Elles seront éclairées par des diagnostics sur des thèmes précis identifiés dans le plan d'actions et ce, afin d'affiner notre connaissance collective et travailler ensemble à la construction de solutions partagées.

2.I.I Un département attractif

La Gironde est un des départements les plus attractifs de France, en particulier sur sa façade atlantique et sur les pourtours de Bordeaux Métropole.

En 2013, l'Insee[2] a recensé

- 1.505.000 habitants dont la moitié vit dans la Métropole
- 679.944 ménages[3]
- 234.094 familles avec enfants
- 312.536 enfants de 0 à 17 ans révolus
- 355.093 enfants et jeunes de moins de 20 ans qui représentent 23,6 % de la population.

Chaque année, 15.000 nouveaux arrivants s'installent dans le département. Ajoutés aux 17.000 naissances par an depuis 2009, sa population est en constante augmentation depuis des décennies, avec une accélération au début des années 80, principalement en milieu urbain et périurbain.
80 % des communes girondines voient leur population augmenter.

Il est prévu que ce développement démographique perdure puisqu'un plan d'aménagement global devrait amener la population de Bordeaux Métropole à 1 million d'habitants d'ici 2030.

L'effort conjugué de tous est donc nécessaire pour assurer la qualité de vie des familles girondines toujours plus nombreuses, ainsi que leur accès à des services adaptés.

Cela nécessite de prendre en compte à la fois les difficultés socio-économiques des familles les plus fragilisées, mais également celles des territoires.

[2] Recensement de la population - 2013
[3] Pour l'Insee, un ménage c'est l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne

2.1.2 Des inégalités sociales et territoriales

Parallèlement à ce développement, les inégalités se creusent entre les personnes isolées, les ménages et les familles, la précarité économique et relationnelle s'installe :

- **Emploi :**
12,9 % de la population active des 15 à 64 ans sont au chômage en 2013[4]

- **Minima sociaux :**
55.593 allocataires perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA),

26.746 allocataires perçoivent l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH),

- **Logement :**
la demande de logements, notamment sociaux, augmente plus vite que l'offre,

- **Précarité :**
12,3 % des girondins ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté[5] (14 % au national)

Une grande hétérogénéité existe entre les territoires.

En milieu urbain, des zones de pauvreté sont préoccupantes et font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la politique de la ville.

Hors Bordeaux Métropole, la représentation spatiale de la précarité fait apparaître un « croissant de la pauvreté » sur les frontières Nord et Est du département.
Les services de recherche statistique de la CAF ont repéré en 2014 des territoires prioritaires pour la mise en œuvre de la politique d'Animation de la Vie Sociale, basés notamment sur des critères de précarité des familles et des territoires[6].

Priorisation des territoires pour l'AVS
Synthèse des indicateurs de précarité
- 25% des territoires les plus précarisés
- 25% des territoires suivants
- 25% des territoires suivants
- 25% des territoires les moins précarisés

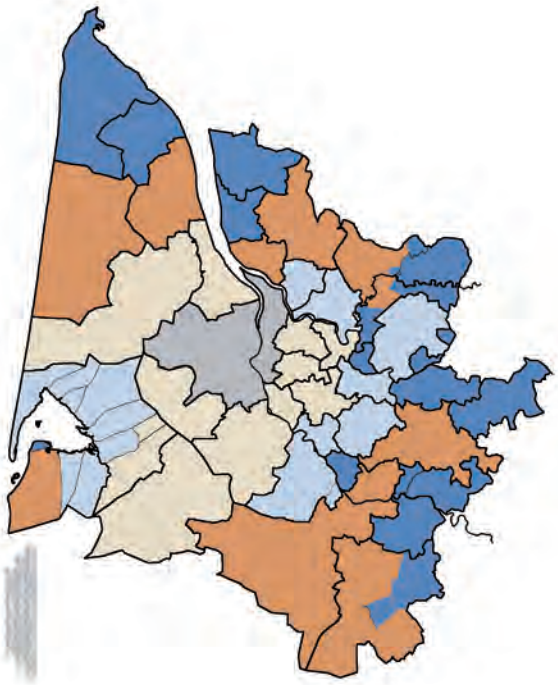

Priorisation des territoires infra-communaux pour l'AVS
Synthèse des indicateurs de précarité
- Territoires les plus précarisés
- Territoires moyennement précarisés
- Territoires peu précarisés
- Territoires les moins précarisés

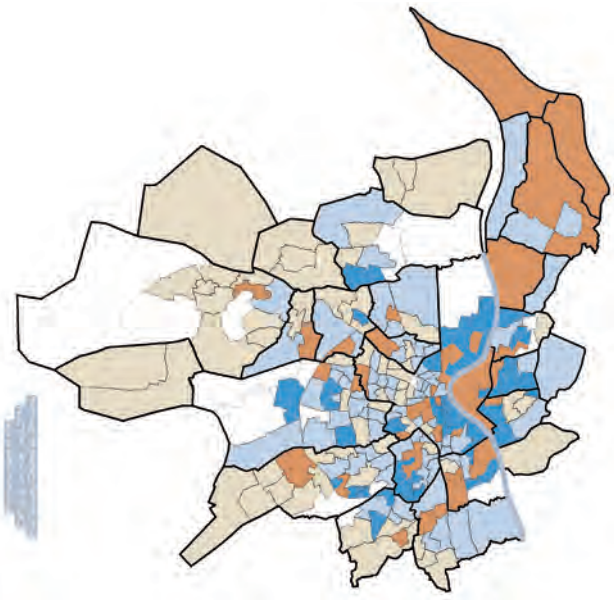

[4] Recensement de la population
[5] Le seuil de pauvreté est égal à 60 % du revenu médian, calculé chaque année
[6] 3 critères : situation économique des familles, capacité d'investissement du territoire, données croisées avec la présence ou non d'un équipement de l'animation de la vie sociale

2.I.3 Portrait de la famille girondine : des caractéristiques plurielles

Zoom sur les familles allocataires connues par la CAF et la MSA

- 162.531 familles sont allocataires,
- 748.484 personnes perçoivent des allocations,

ce qui représente un taux de couverture de 49,7 %.

Une analyse des données statistiques au 31 décembre 2015 concernant cette population permet de dresser un « portait des familles girondines » plus précis.

Données sur les familles girondines	Total
Nombre de familles avec enfants (allocataires CAF et MSA)	162.531
Part des familles à bas revenus	29,2 % (CAF)
Part des familles monoparentales Nombre de familles	29,1% 47.323
Part des familles bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) Nombre de familles	16% 26 075
Part des familles dont au moins un des parents est bénéficiaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) Nombre des familles	2,5 % 4.094

La représentation spatiale de la répartition des familles allocataires fait apparaître une forte concentration des familles monoparentales dans la Métropole et dans le «croissant» de la pauvreté.

familles monoparentales

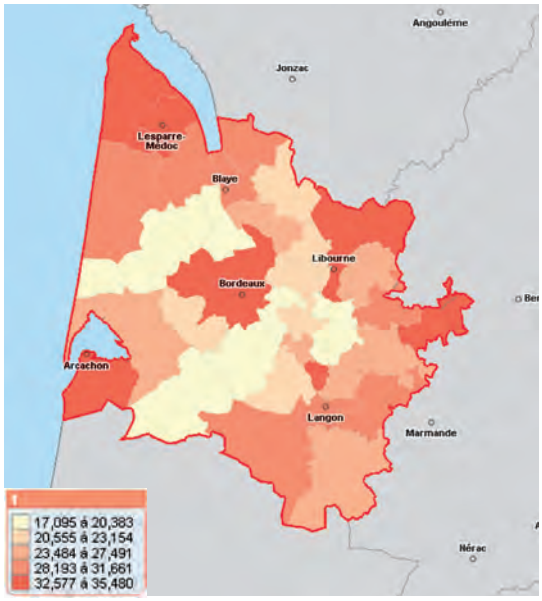

familles allocataires

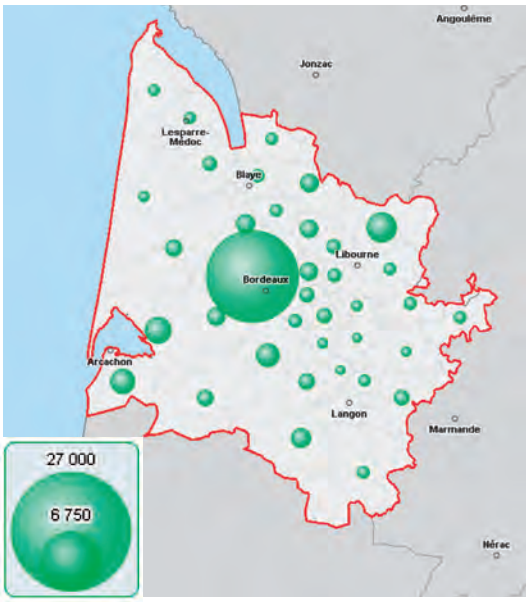

Les familles dans tous leurs états

Les familles présentent des formes et des réalités différentes, complexes et évolutives, dues, d'une part, à l'évolution de la société, d'autre part à des événements déstabilisants.

En effet, en 2015, ont été déclarés par les allocataires[7] :

- 4938 séparations,
- 544 décès d'un parent d'au moins un enfant à charge,
- 98 décès d'enfants.

D'autres événements peuvent venir impacter l'équilibre de la famille (problématiques logement, perte d'emploi ...).

Différents types de familles sont repérés[8] comme :

- **La famille «de type classique»**

Où tous les enfants présents sont ceux des membres du couple ; cette famille reste largement majoritaire en France[9] .

- **La famille nombreuse**

Est composée de 3 enfants ou plus. Elle représente 20,5 % des familles (soit 14.801[10]) ayant des enfants de moins de 6 ans et 24,5 % des familles (soit 27.224[11]) ayant des enfants de 6 à 17 ans.

- **La famille monoparentale,**

Dont le nombre augmente avec l'âge des enfants. En 2015, 13,5 % des enfants de 0 à 2 ans vivent dans une famille monoparentale, ils sont 31,2% quand ils ont entre 12 et 17 ans[12] .

Les situations sont très différentes d'une famille monoparentale à l'autre.
Ainsi, la CAF et la MSA peuvent être amenées à verser aux 2 parents séparés leur part respective d'allocations familiales s'ils ont opté pour le partage (2425 familles). Mais elles peuvent aussi verser également l'Allocation de Soutien Familial (14 585 familles) quand un des deux parents ne remplit pas ou ne peut pas remplir ses obligations.

- **La famille recomposée**

Se développe et concerne aujourd'hui en France un enfant sur 10[13] .

- De plus, il est à noter qu'aujourd'hui, 1 enfant sur 2 naît hors mariage.

Par ailleurs, deux grands-parents sur cinq prennent en charge leurs petits-enfants chaque semaine, ce qui représente 23 millions d'heures d'aide intergénérationnelle, soit l'équivalent du volume horaire réalisé par les assistantes maternelles ; de fait, la garde grand-parentale couvre alors des besoins complémentaires de ceux couverts par les structures d'accueil. Le rôle des grands-parents a donc évolué dans le temps et en fonction des recompositions familiales : ce schéma se doit donc de prendre en compte leur place en tant qu'acteur intégré à la coéducation.

[7] Données CAF de la Gironde
[8] Liste non exhaustive
[9] Source Insee
[10] Données CAF
[11] Données CAF
[12] Données CAF
[13] Source Insee, recensement de la population 2013

2.I.4 Portrait des enfants girondins

Evolution des naissances

Le nombre de naissance est relativement stable depuis 2010, avec une croissance annuelle moyenne de +0,74%, dénotant un faible ralentissement du rythme d'accroissement (+1,18% entre 1996 et 2006). À titre comparatif, l'évolution en France métropolitaine sur la même période est inférieure, avec un taux de croissance annuel moyen de -0,09%.

La CAF note quant à elle une baisse des naissances qui lui sont déclarées de 4,3 % entre 2014 et 2015.

Sur 14 625 naissances déclarées en 2015, on dénombre :

- 397 naissances multiples,
- 227 naissances déclarées par des mères âgées de moins de 20 ans.

Evolution du nombre de naissances domiciliées en Gironde

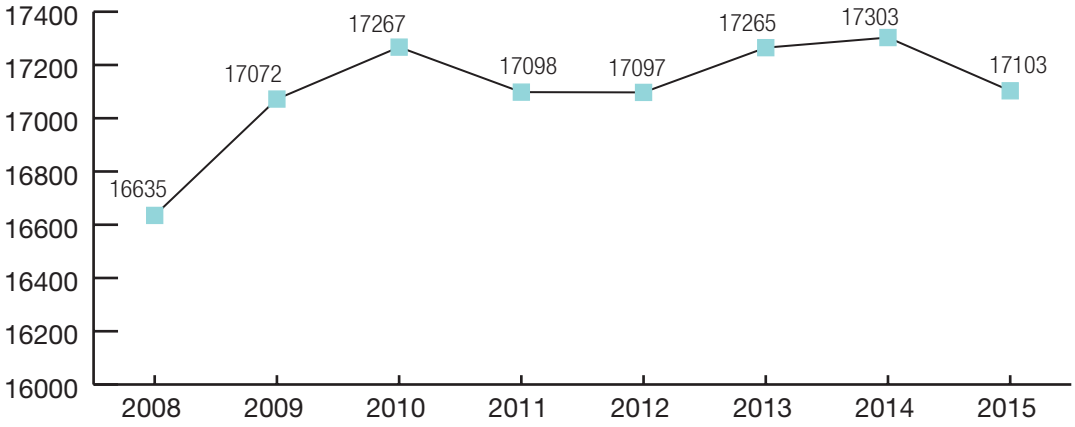

Les enfants en Gironde

La Gironde compte 286.564 enfants de 0 à 17 ans connus par les services de la CAF et de la MSA.

Les enfants de moins de 3 ans se répartissent pour 50% sur Bordeaux Métropole et pour 50% hors Métropole .

Au 31 décembre 2015, sur les 274.316 enfants d'allocataires connus par la CAF :

- 64.787 vivent dans une famille monoparentale, soit 23,6 %
- 40.510 vivent dans une famille bénéficiaire du RSA, soit 14,7 %

Au 31 décembre 2015, 671 enfants de 0 à 5 ans, 2163 enfants de 6 à 11 ans, 2129 enfants de 12 à 17 ans sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). Le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter à un rythme assez soutenu (près de 8% en 2014, +4% en 2015).

Répartition des enfants par tranche d'âge

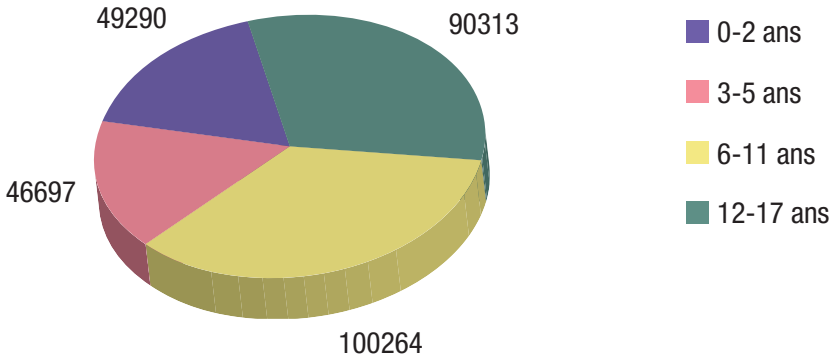

2.2 La Gironde en actions

En partenariat et depuis plusieurs années, les Institutions signataires mènent des actions, mettent en place des dispositifs sur les territoires girondins afin de permettre l'accueil des enfants et le soutien des parents dans leur fonction parentale, et ce dans les meilleures conditions.

Cela constitue le socle sur lequel se construit le Schéma Départemental des Services Aux Familles.

2.2.1 L'accueil des jeunes enfants en Gironde

Une définition rigoureuse et partenariale des territoires prioritaires

Tous les ans, l'OGIAPE réalise un état des lieux des territoires du département.

L'état des lieux s'appuie sur le calcul d'un taux de couverture qui rapporte l'offre d'accueil totale au nombre d'enfants de moins de trois ans et permet de définir des territoires prioritaires d'interventions, au nombre de 21 en 2016.

Depuis 2008, le taux de couverture départemental a fortement progressé.

En 2015, il est de 69 % (34 198 places offertes pour 49 290 enfants connus de la CAF et MSA).

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de couverture %	51 %	55 %	56 %	59 %	63 %	67 %	69 %	69 %

De même, les territoires déficitaires ont tous amélioré leur taux de couverture. Cette progression est toutefois variable d'un territoire à l'autre.

Les territoires les mieux pourvus ont également tous progressé à des « vitesses » différentes.

Les écarts entre les extrêmes (c'est-à-dire entre les territoires parmi les plus et les moins déficitaires) se sont creusés.

Cependant, aujourd'hui, il n'existe pas d'explication unique. Les causes de ce phénomène sont multifactorielles : moindre évolution des places en collectif et/ou en individuel et/ou forte augmentation du besoin.

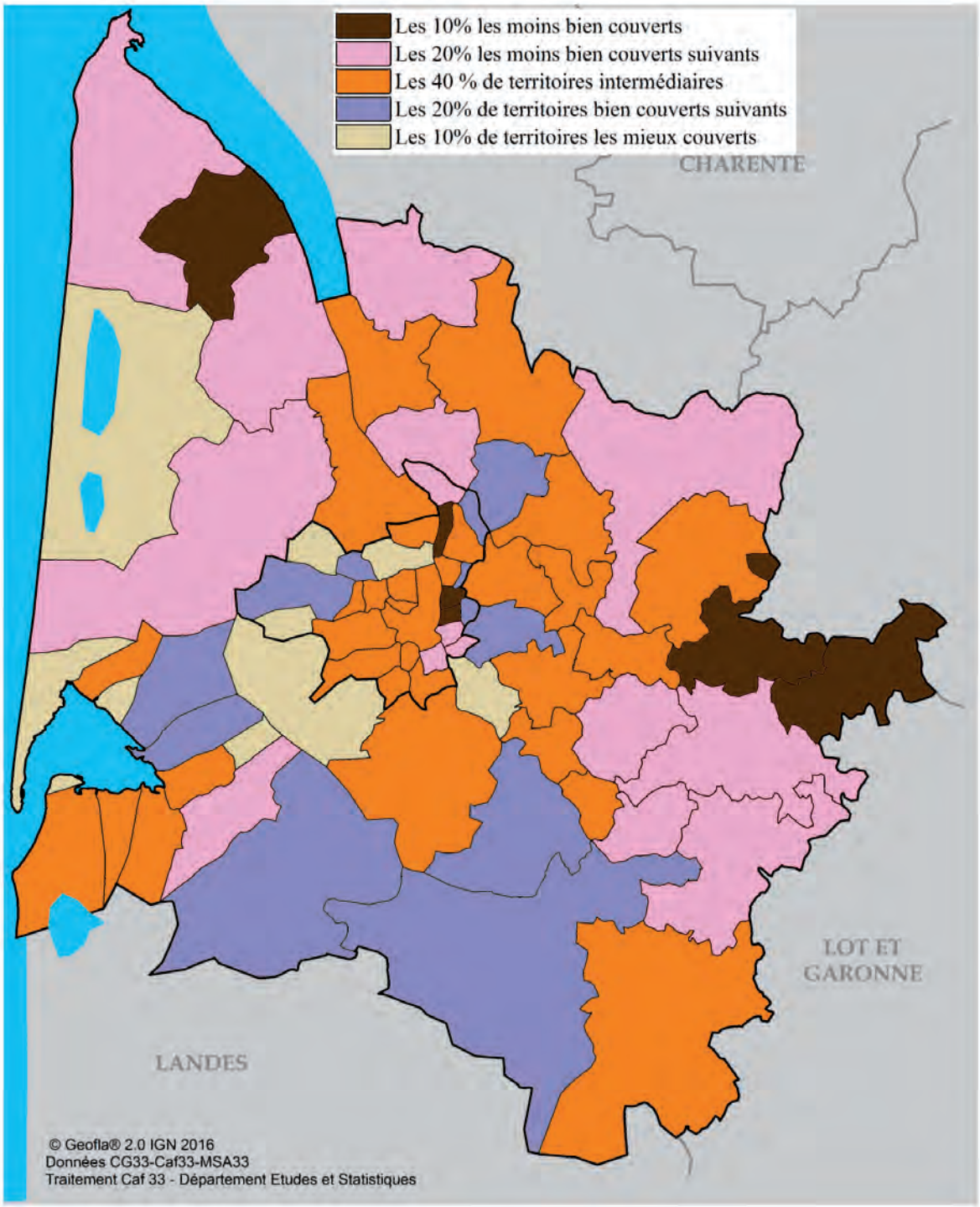

État des lieux de l'adéquation de l'offre et des besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans (taux de couverture), au 31/12/2015 (source : Ogiape)

Une offre d'accueil diversifiée toujours en développement

L'accueil des enfants non scolarisés

L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans se compose principalement de places d'accueil chez les assistants maternels employés par les parents (plus de 71% de la capacité totale), de places en accueil collectif (près de 23%) et en service d'accueil familial (6%).

La capacité globale d'accueil des jeunes enfants a augmenté entre 2007 et 2015 de plus de 46%.

Cette croissance a été plus importante pour les places chez les assistantes maternelles (+53%) que pour celles en accueil collectif et familial (+ 33%).

L'augmentation du nombre de places depuis 2008 (+ 10 058 places) compense largement la croissance du nombre d'enfants de moins de 3 ans (+ 2906).

L'offre totale d'accueil en Gironde augmente de 2.2 % entre 2013 et 2015.

Evolution de l'offre totale d'accueil en 2013 et 2015

Types d'accueil	2013		2015	
	Nombre	Nombre de places	Nombre	Nombre de places
Services d'accueil familial	35	2.041	27	1.855
Établissements d'accueil collectif	295	7.402	348	8.145
assistants maternels employés par les parents dont : Maison d'assistants maternels	10 485 133	23.984[16] 501	10.098 302	24.198 1160
Ensemble		33.427		34.198

[16]Cette donnée tient compte des arrêts de travail et des agréments non utilisés

Les établissements d'accueil collectifs

Nombre d'établissements en accueil collectif et familial et les places correspondantes par gestionnaire : évolution 2010-2015

	2010		2011		2013		2015	
Gestionnaires	Nb d'Ets.	Nb de places	Nb d'Ets.	Nb de places	Nb d'Ets.	Nb de places	Nb d'Ets.	Nb de places
Public (Com, EPCI, Dép.)	186 64%	6366	187 63%	6402	193 60%	6528	197 57%	6710
Associatif	99 34%	2086	99 32%	2163	108 33%	2370	103 30%	2290
Privé à but lucratif	5 2%	198	10 3%	234	21 7%	504	44 13%	1000
Total Gironde	290	8650	296	8799	322	9402	344	10000

Source : Département de la Gironde, PMI, Sépistam, données d'après la base structures d'accueil

De 2010 à 2015, le nombre d'établissements a augmenté 9 fois plus dans le secteur privé à but lucratif (de 5 à 44 établissements) : le secteur associatif voit son nombre d'établissements augmenter de 4%, le secteur public de quasiment 6%.

Cette tendance se confirme logiquement sur le nombre de création de places.

Depuis 2010, le nombre d'établissements privésà but lucratif se développe au détriment des établissements publics et associatifs.

L'accueil chez les assistants maternels

Le nombre total d'assistants maternels est en constante augmentation depuis 2007.
La capacité globale d'accueil a été deux fois plus importante chez les assistants maternels employés par les parents (+52%) entre 2007 et 2013 que dans les établissements.

Le développement des Relais Assistants Maternels (RAM)

Fin 2015, 90 RAM sont implantés sur 537 communes couvertes sur les 542 qui composent le département. Les RAM sont animés par 99 professionnels.

Une professionnelle des services de la CAF est chargée d'animer le réseau des RAM : accueillir les nouvelles animatrices, faciliter leur mise en réseau, apporter des éléments d'information et de formation. Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant, des journées d'informations ont été organisées de façon interinstitutionnelle.

Le développement des Maisons Assistants Maternels (MAM)

De 2011 à 2015, le nombre d'assistants maternels exerçant en Maisons d'Assistants Maternels (MAM) croît fortement, passant de 17 à 302.

Situation des Ram en Gironde en décembre 2015
90 Antennes Ram, 99 animatrices
537 communes couvertes sur 542

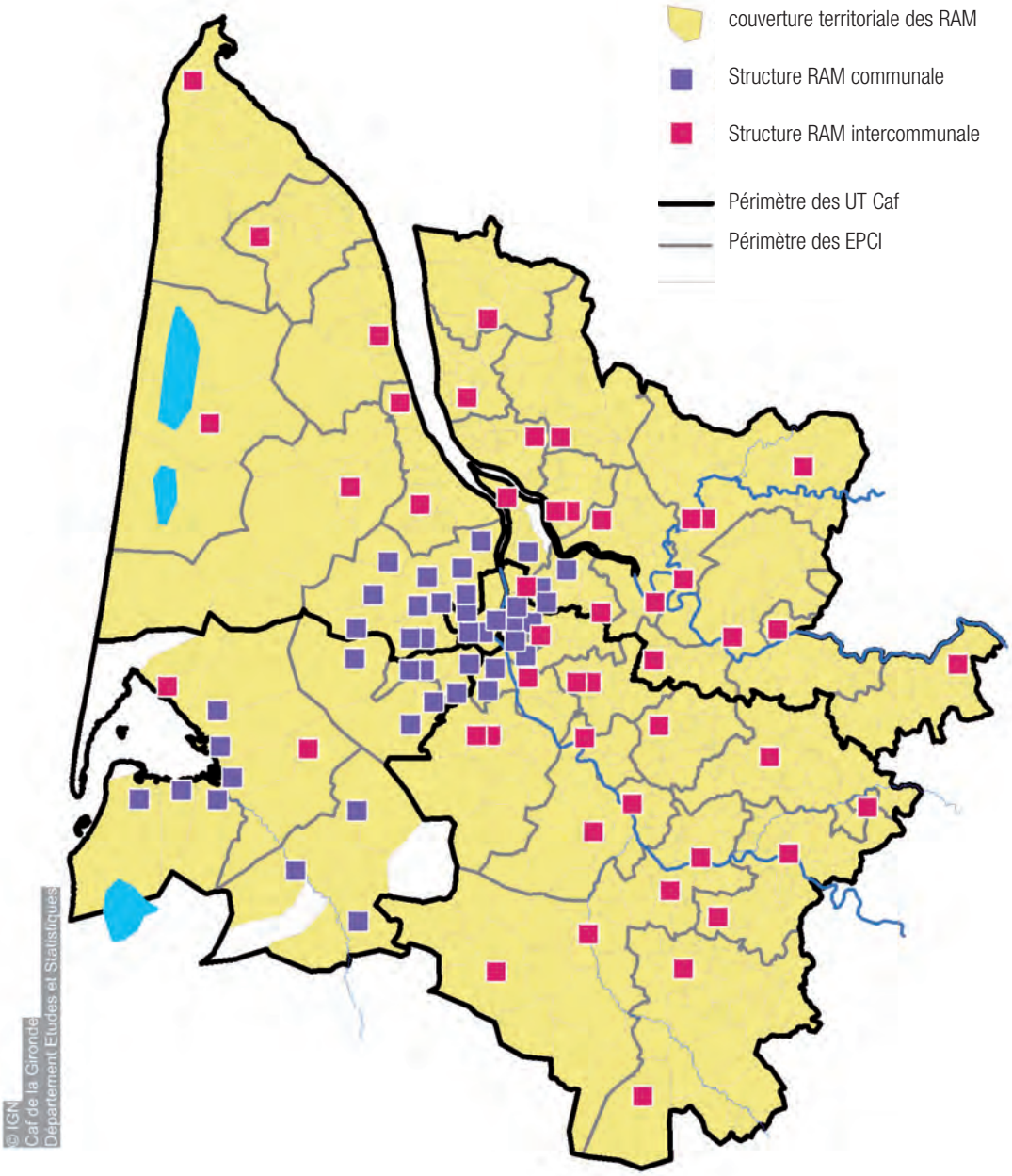

L'accueil des enfants scolarisés

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Après une baisse régulière du nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés, l'année 2013/2014 connaît un accroissement de ces effectifs dû à une volonté de l'Éducation Nationale.

Même si le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans a été divisé par deux entre les années scolaires 2005-2006 et 2013-2014, le constat fait lors du premier Schéma d'Accueil du Jeune Enfant reste d'actualité. Ainsi, les communes ou les communautés de communes où la scolarisation précoce est la plus importante sont des territoires classés en éducation prioritaire et/ou présentant de faibles taux d'équipement en modes d'accueil.
En effet, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans s'inscrit avant tout dans une volonté de réduction des inégalités sociales.

Implantation des lieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans en Gironde

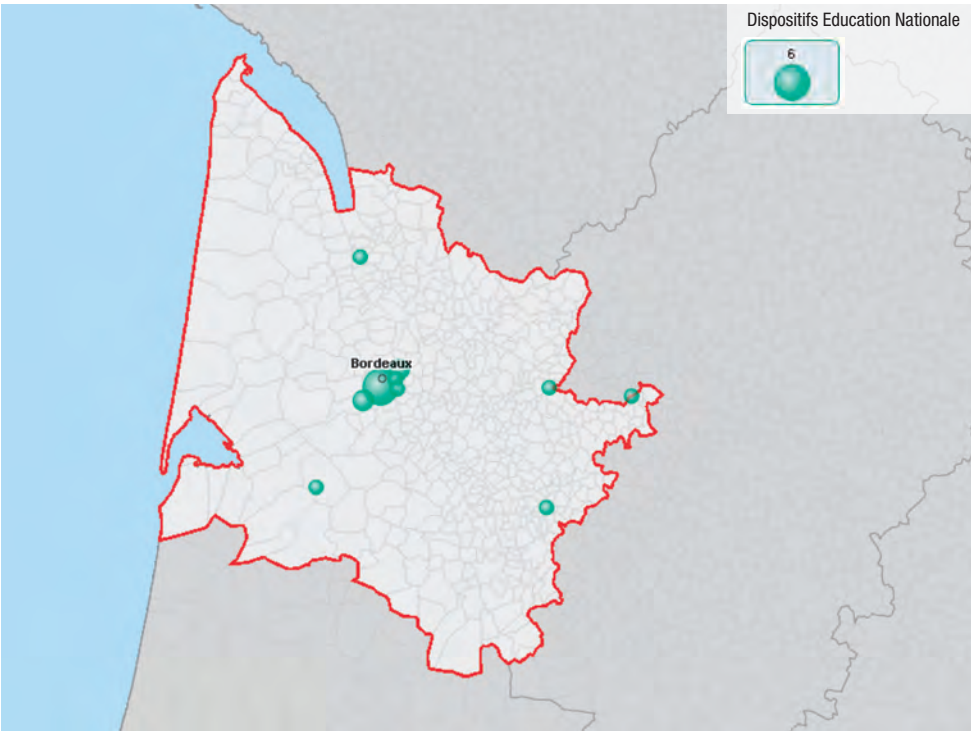

L'Accueil Périscolaire des enfants de moins de 6 ans scolarisés

Le nombre d'enfants de 3 à 6 ans est de :

- 50 444 (dont 45% dans Bordeaux Métropole), au 01/01/2011[17]
- 46 697 enfants de 3 à 5 ans révolus à charge d'allocataires (31/12/2015)

Les Accueils Périscolaires (APS) sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui sollicite pour les accueils maternels un avis auprès du médecin de PMI.
Ils ont une vocation éducative précisée dans un projet pédagogique.
Ils doivent répondre à des normes d'encadrement et de qualification du personnel.
Les APS reçoivent une subvention CAF/MSA et l'accueil est facturé aux parents en fonction de leurs revenus.

Pour l'année scolaire 2015-2016[18], 626 accueils périscolaires pour les enfants de moins de six ans ont été déclarés, ce qui représente 35 847 places.

L'amplitude d'accueil va de 2 à 240 enfants de moins de six ans déclarés, la médiane se situe à 45 enfants.

[17] INSEE, recensement de la population 2011
[18] Source DSDEN

2.2.2 Les dispositifs de soutien à la parentalité portés en partenariat

Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le REAAP est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Il s'adresse à toutes les familles et à tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

Le dispositif vise à organiser la mise en réseau des opérateurs participant à l'appui à la fonction parentale, dans le respect de leur diversité et en s'efforçant de construire une cohérence et une visibilité des actions sur le territoire. Le dispositif REAAP cherche à développer le soutien aux projets en s'appuyant sur les potentiels et les initiatives des parents. Il soutient les actions déjà existantes, mais aussi vise le développement de nouvelles, dans le but de proposer une offre territoriale diversifiée, mieux structurée et identifiée, pour réduire les inégalités d'accès.

Les objectifs du REAAP :

- conforter et valoriser les rôles et compétences éducatives des parents,
- solliciter l'implication parentale,
- contribuer au renforcement de la relation enfants-parents.

Nombre d'opérateurs/Année	2012	2013	2014	2015	2016
Opérateurs	95	123	144	141	157

157 structures en 2016

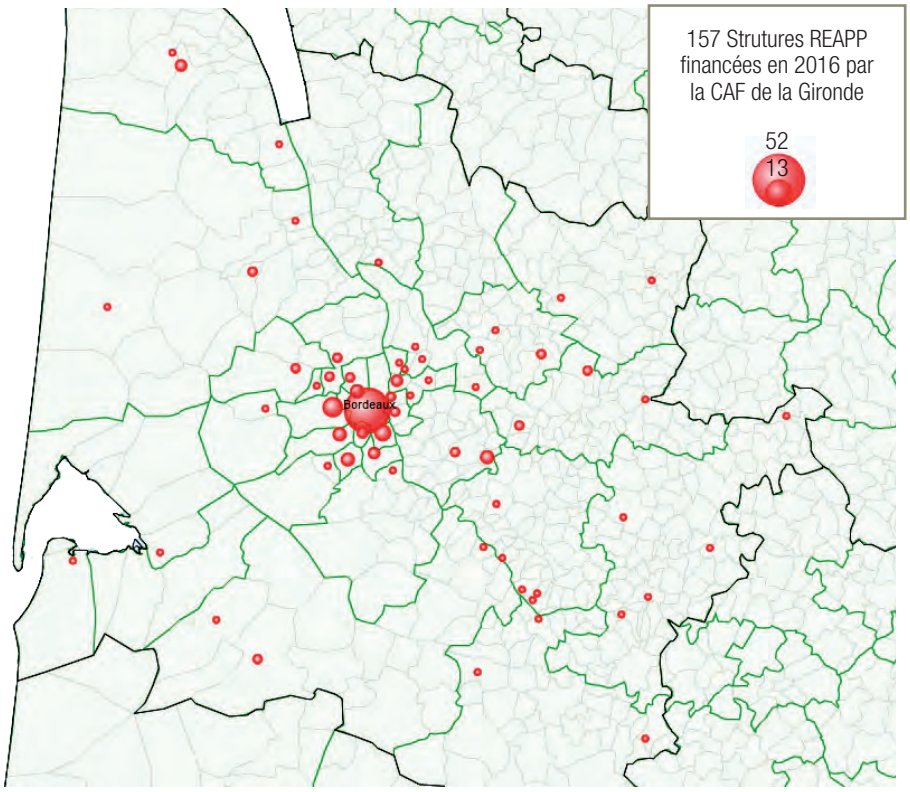

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Ce dispositif, hors temps scolaire, propose, aux enfants et aux jeunes, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Les principes des CLAS sont fixés par la Charte Nationale d'Accompagnement à la Scolarité de 2001, insistant sur le partenariat entre l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Les objectifs des CLAS :

- Renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire,
- S'adresser aux parents dans l'objectif de renforcer les relations entre les familles et l'école,
- Contribuer à donner les outils nécessaires aux parents pour suivre la scolarité de leurs enfants.

	2012	2013	2014	2015
Cycles soutenus	442	412	537	833
Opérateurs	102	106	114	110

Implantation des 110 structures CLAS en Gironde

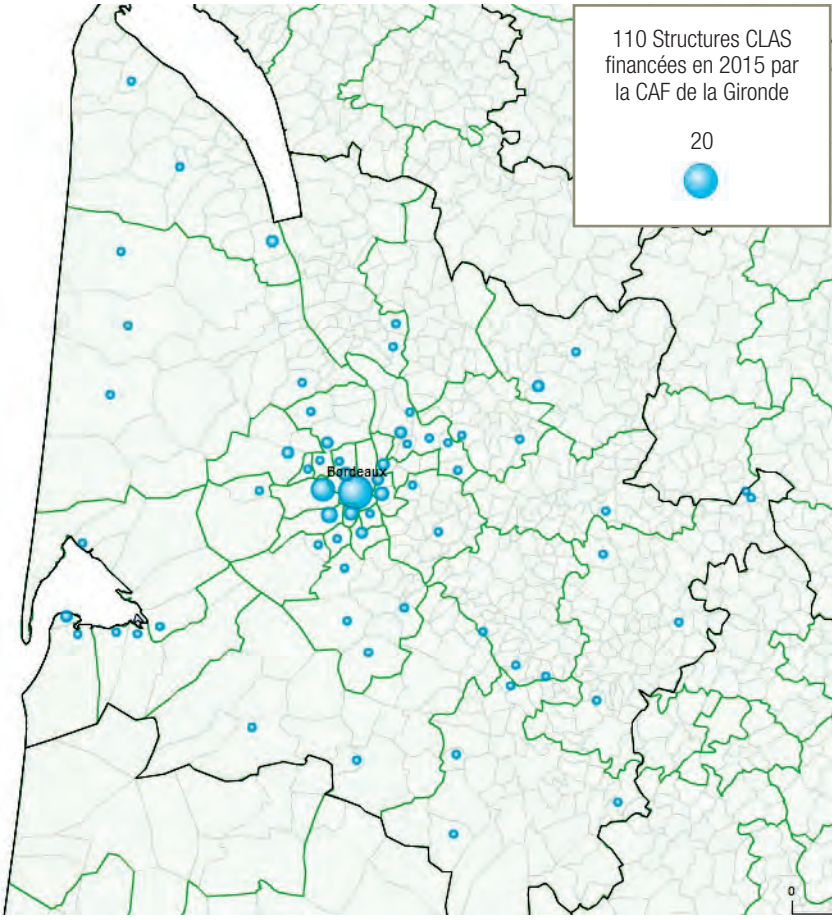

Les Lieux d'Accueil Enfants/ Parents (LAEP)

Ces espaces accueillent, de manière libre et sans prescription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Ces structures participent à l'accompagnement précoce de la fonction parentale basé sur l'accueil, l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.

Elles sont ouvertes sur des temps déterminés. Les accueillants sont formés à l'accueil et à l'écoute. La participation des parents et des enfants se fonde sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité.

Les objectifs des LAEP :

- Soutenir la fonction parentale,
- Offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants,
- Favoriser les échanges entre adultes,
- Conforter la relation entre les parents et les enfants.

Les LAEP/Année	2012	2013	2014	2015
Services soutenus	43	44	44	40

Implantation des 40 structures LAEP en Gironde

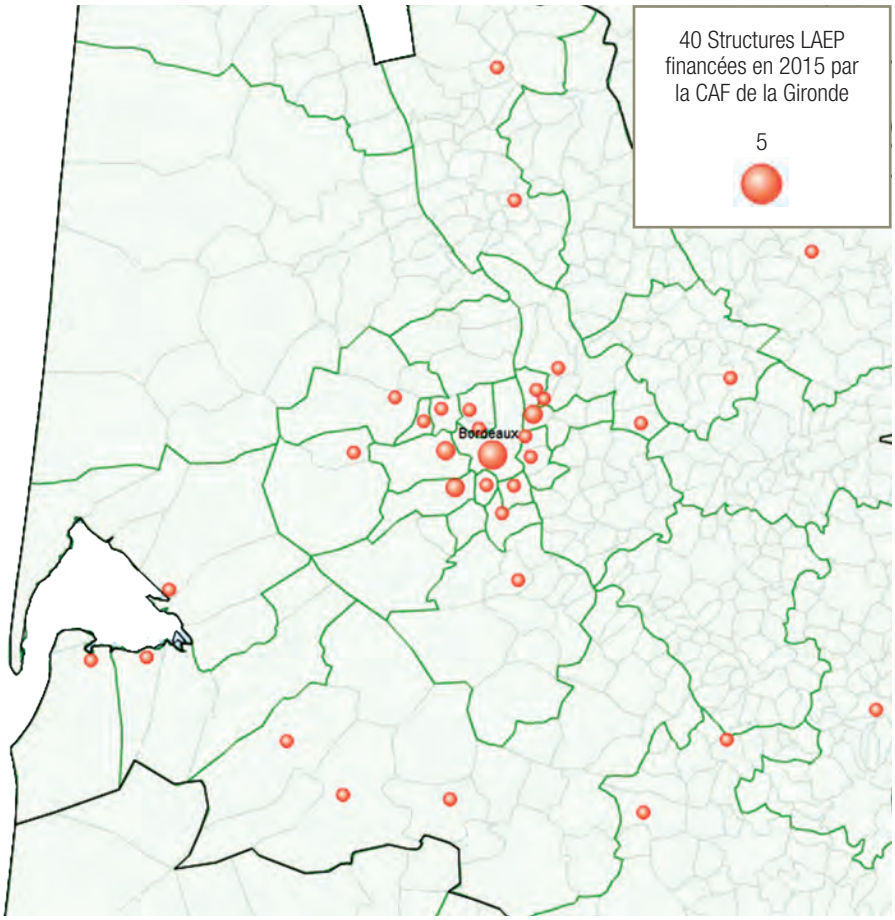

L'aide au domicile des familles

L'aide au domicile est une intervention préventive et réparatrice à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants. Elle est temporaire et destinée à résoudre les difficultés ponctuelles. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un Schéma Départemental de l'aide au domicile des familles partenarial entre la CAF, le Département, la MSA, les associations d'aide à domicile et les familles.

En 2015, trois associations étaient mandatées par les institutions et ont développé ainsi 49 866 heures de Techniciennes de l'Intervention Sociale et /ou Familiale et d'Auxiliaire de Vie Sociale.

Nombre heures/Année	2012	2013	2014	2015
Nombre d'heures de techniciennes de l'intervention sociale et /ou familiale et d'auxiliaires de vie sociale	53 711	53 214	48 677	49 866

La médiation familiale

La Médiation Familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial. Le principe est axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision intervient. Le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial.

Les objectifs de la Médiation Familiale :

- Faciliter l'exercice de l'autorité parentale,
- Prévenir la rupture des liens familiaux,
- Favoriser la coparentalité.

Deux associations de services de médiation familiale, mandatées par les institutions, assurent leurs missions sur l'ensemble du département.

En 2015, pour les 429 médiations terminées, 43 % font l'objet d'accords écrits tandis que 27 % aboutissent à des accords oraux.

Médiation familiale/Année	2012	2013	2014	2015
Mesures de médiation	518	561	610	488
entretiens d'informations préalables	1521	2100	3000	2350

Les espaces de rencontres

Les espaces de rencontres sont des lieux d'exercice du droit de visite qui visent le maintien ou le rétablissement des liens entre les parents et leurs enfants dans des situations particulièrement conflictuelles ou lors de difficultés spécifiques. Ils permettent à un enfant de rencontrer l'un de ses deux parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers.

(Décret n°2012-1153 en date du 15 octobre 2012)

Les objectifs des Espaces de Rencontres :

- Proposer un lieu extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers (grands-parents ou fratrie),
- Faciliter l'exercice de l'autorité parentale et prévenir la rupture des liens familiaux.

Deux associations assurent des Espaces de rencontres : le Point Rencontre de Bordeaux et l'Espace de Rencontres « Arc en Ciel » de Libourne.

Les espaces de rencontres en 2015	2015
Enfants concernés	767
Nombre de rencontres réalisées	4243
Nombre de mesures judiciaires (durée : 6 mois à 1 an)	390
Pères utilisateurs des espaces	78 %

Les structures d'animation de la vie sociale

L'action des centres sociaux se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. La circulaire relative aux évolutions de la politique départementale de soutien à la parentalité[19] positionne les centres sociaux comme des acteurs essentiels favorisant le renforcement des liens familiaux.

« Le projet « familles » du centre social doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire et développer des actions, principalement des actions collectives favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion intrafamiliale et les relations et solidarités interfamiliales[20]».

Centres sociaux/Année	2012	2013	2014	2015
Nombre de centres sociaux	43	45	46	48

[19] Circulaire DGCS/SD2C/107 du 9 avril 2014
[20] Extrait du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale de la Gironde 2016/2021

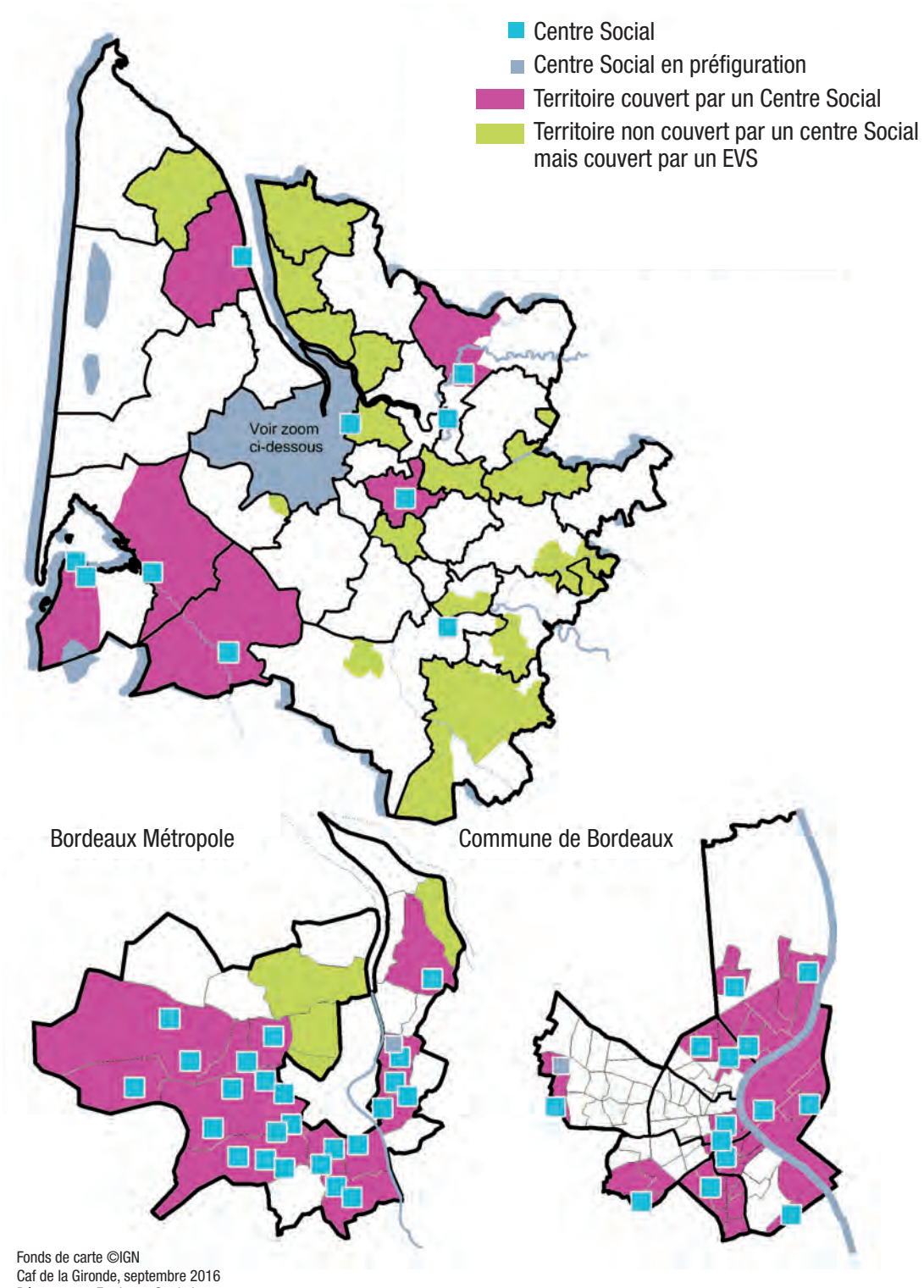

Fonds de carte ©IGN
Caf de la Gironde, septembre 2016
Département Etudes et Statistiques

2.3 La Gironde en partenariat

Avant l'engagement des partenaires dans le Schéma Départemental des Services aux Familles, les politiques départementales relatives à la petite enfance et à la parentalité sont conduites de manière dissociée.
La politique d'accueil du jeune enfant s'est structurée depuis 1995, alors que celle du soutien à la parentalité s'est menée dispositif par dispositif depuis 1999.
Dans la perspective du futur schéma, il est important de faire un état des lieux de la gouvernance existante.

2.3.1 En matière d'accueil du jeune enfant

La loi du 02 janvier 2002, rénovant l'Action Sanitaire et Sociale, instaure la création de la Commission Départementale du Jeune enfant (CDAJE), organisation clé de voûte pour le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.
Il s'agit d'une instance de réflexion, de conseil, de proposition, d'appui et de suivi pour les institutions et les organismes qui interviennent, au titre d'une compétence légale ou d'une démarche volontaire, dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants.

La déclinaison opérationnelle se fait en sous-commissions et en groupes techniques composés de professionnels des institutions.
En Gironde, les partenaires se sont dotés d'outils spécifiques : Le Contrat Enfance Jeunesse Départemental et l'Observatoire Girondin inter institutionnel Accueil Petite Enfance (OGIAPE).

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

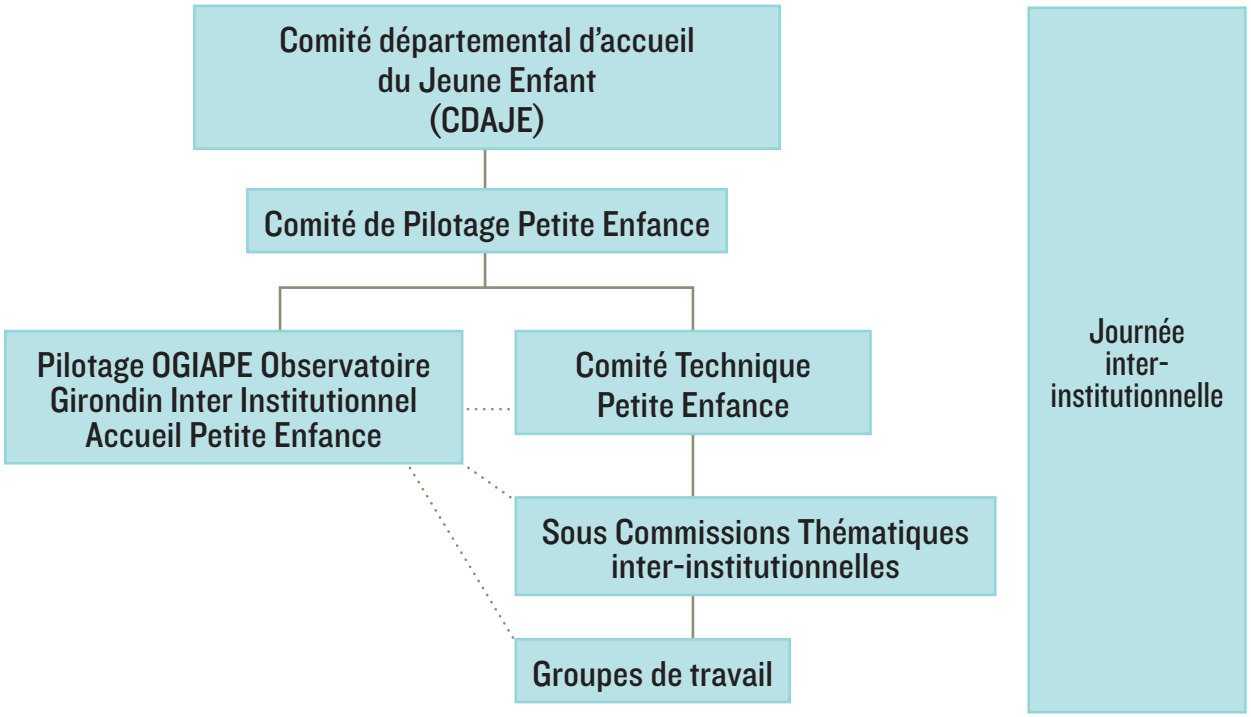

Accueil du jeune enfant		
L'OGIAPE participe à toutes les instances, les prépare et/ou les anime		
Composition	Mission générale	Fréquence
Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant - CDAJE		
CAF, Département MSA, DDCS, DSDEN, et autres représentants selon arrêté du 18/06/15	Présenter les travaux et avancement de la mise en œuvre du schéma	Annuelle
Comité de Pilotage Petite Enfance - COPIL		
CAF, Département, MSA, DDCS, DSDEN	Valider les orientations et grandes étapes du schéma	Trimestrielle se tient à tour de rôle dans chaque institution qui assure l'invitation et le relevé de décision
Comité Technique - COTECH		
CAF, Département, MSA, DDCS, DSDEN, CTH, PMI	Mener les travaux pour la mise en œuvre du plan d'action du schéma	Trimestrielle avant le Comité de pilotage selon les mêmes modalités
Comité de pilotage Observatoire Girondin Interinstitutionnel Accueil petite Enfance - OGIAPE		
CAF, MSA, Département	Suivre l'activité de l'OGIAPE et des groupes de travail, représenter l'OGIAPE dans certaines instances de territoires	Tous les deux mois, relevé de décisions fait par l'OGIAPE
Sous commissions thématiques inter institutionnelles		
Membres de la CDAJE, élus, CAF	Mettre en œuvre les actions thématiques validées par le COPIL (handicap, formation continue des assistantes maternelles, insertion et modes d'accueil, l'Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE), mini-crèches, Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), qualité de l'accueil du jeune enfant en périscolaire)	En fonction du besoin
Groupes de travail		
CAF, Département, MSA, DDCS, DSDEN	Préparer les sous-commissions thématiques et travaux spécifiques	En fonction du besoin
Journée interinstitutionnelle		
Membres de la CDAJE, élus des territoires, professionnels	Restituer les travaux, participer à des temps de réflexion sur des thématiques avec ou sans intervenant	Annuelle

2.3.2 En matière de soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est officiellement entré dans le domaine de l'action publique en 1999 avec la création des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Cette politique s'est progressivement enrichie de nouveaux dispositifs et se décline aujourd'hui, au niveau départemental par la mise en place d'instances de gouvernance par dispositifs.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

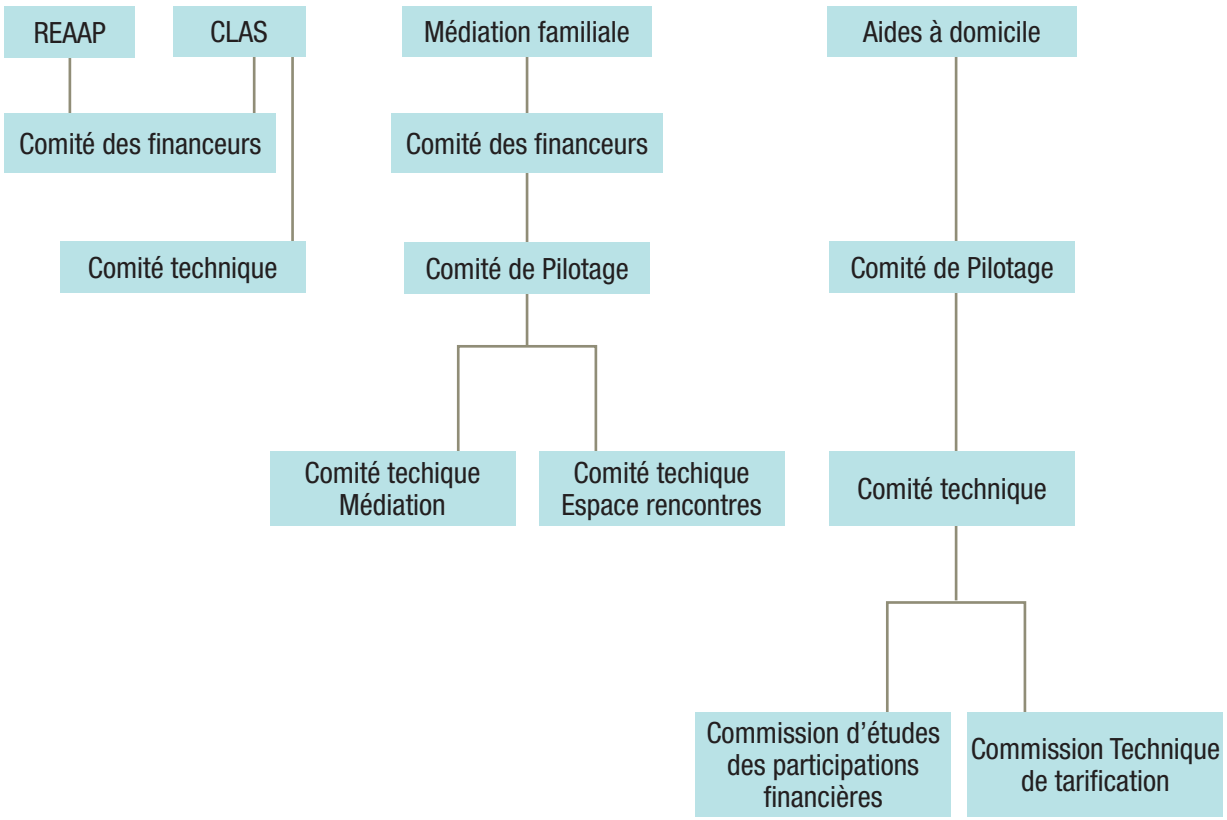

Le soutien à la parentalité

Dispositifs	Composition	Mission générale	Fréquence
REAAP / CLAS	**Comité des financeurs**		
	CAF, Département, DSDEN	Instruire les demandes de financements (Jusqu'en 2013 pour les REAAP)	Annuelle
CLAS	**Comité technique**		
	CAF, Département, MSA, DSDEN	Préparer les appels à projets, valider les décisions pour les dossiers de financements	1 fois par an (deux réunions)
Médiation familiale	**Comité des financeurs**		
	CAF, Département MSA, Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et Libourne	Valider les bilans et perspectives des Associations, et déterminer le nombre de ETP financés. Déterminer le financement des espaces rencontre	Annuelle
	Comité de Pilotage - COPIL		
	CAF, Département, MSA, TGI de Bordeaux et Libourne, associations mandatées pour la médiation familiale et les espaces rencontres	Présenter et échanger sur les bilans d'activité et construire de nouvelles perspectives	Annuelle
	Comité technique Médiation - COTECH		
	CAF, Département, MSA et médiateurs familiaux	Échanger sur les pratiques et les harmoniser	Trimestrielle
	Comité technique Espaces rencontres - COTECH		
	CAF, MSA, Département, associations	Accompagner les pratiques et échanger	Trimestrielle
Aides à domicile	**Comité de Pilotage - COPIL**		
	CAF, Département, MSA	Suivre le schéma départemental de l'aide à domicile Valider les orientations et les avancées et assurer le renouvellement du schéma	Pas de réunion récemment
	Comité technique Aides à domicile - COTECH		
	Département, MSA, Direction des associations d'aides à domicile	Échanger sur les pratiques et les harmoniser, construire les actions collectives préconisées dans la circulaire 2016-008 de la Direction des politiques familiale et sociale	Trimestrielle
	Commission d'études des participations financières		
	CAF, Département, MSA	Étudier les demandes de dérogations, les montants attribués aux familles	Mensuelle
	Commission technique de tarification		
	CAF, Département, MSA	Valider les bilans des associations et déterminer les budgets alloués.	Annuelle

partie 3

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour une politique qui agit, un plan d'actions partagés

Pour renforcer la cohérence et la coopération partenariale d'une part, et opérationnaliser la volonté de répondre au mieux aux besoins et attentes des familles girondines, d'autre part, l'ensemble des institutions a structuré le Schéma autour de cinq axes stratégiques :

Axe 1 Développer le soutien à la parentalité

Axe 2 Développer l'offre d'accueil du jeune enfant

Axe 3 Répondre aux besoins des familles par une approche transversale

Axe 4 Améliorer la répartition et l'accessibilité des services pour un meilleur maillage territorial

Axe 5 Construire les articulations entre les différents Schémas Départementaux

Pour rendre effective la politique départementale ainsi définie, ce plan d'actions sera mis en œuvre à partir des principes suivants :

- s'appuyer sur l'existant,
- réaliser des diagnostics adaptés en fonction des enjeux,
- définir des zones prioritaires,
- construire des réponses partagées à partir de problématiques repérées,
- définir un programme d'actions par axe prioritaire,
- mettre en cohérence et coordonner les actions engagées,
- construire des projets partagés.

3.I Axe I

Développer le soutien à la parentalité

3.I.I Accompagner les parents dans le développement de leurs compétences parentales

Conforter les compétences parentales est un enjeu majeur de cohésion et d'inclusion sociale voulu par les pouvoirs publics, sur lequel la Conférence de la famille a mis l'accent dès 1998.
Au nom de l'intérêt de l'enfant, les politiques publiques définissent les conditions de «bonnes» pratiques parentales passant par un renforcement de la responsabilisation des parents et par la valorisation de leurs compétences parentales. Dans l'enquête menée par la CNAF, en juillet 2016, sur les besoins et attentes des parents, ceux-ci expriment la relative difficulté à exercer leur rôle en particulier pour ceux rencontrant des situations spécifiques.

Objectifs	Actions
Accompagner la périnatalité	Proposer des actions de prévention précoce pour conforter les compétences parentales Prévenir dès la grossesse les troubles de la relation enfants/parents Promouvoir le recours au congé de paternité et au congé parental paternel
Accompagner l'exercice de la fonction parentale	Construire une offre interinstitutionnelle pour répondre aux questions en matière de parentalité
Permettre le développement des échanges entre les parents	Renforcer le projet de soutien à la parentalité dans le projet social des Centres Sociaux Soutenir les lieux d'échange entre parents ou grands-parents
Créer les conditions d'expression de tous les parents	Donner les moyens à tous les parents de s'exprimer quelles que soient leurs spécificités (non maîtrise de langue française, handicap sensoriel ou physique…)
Accompagner les parents face aux conduites à risques de leurs enfants	Élaborer un diagnostic de territoire sur les besoins des parents en matière de conduite à risques (cartographie des typologies de risques par territoire) Développer des actions de soutien à la parentalité proposant aux parents des temps d'échanges autour des conduites à risques et leurs préventions
Améliorer l'accompagnement des parents en situation de handicap	Initier une réflexion sur les actions permettant le développement du lien «enfants/parents en situations de handicap»
Développer l'inclusion numérique	Développer le recours au numérique en s'appuyant sur les acteurs du territoire (les centres sociaux, associations identifiées) Soutenir les initiatives permettant aux parents de se former à internet

3.I.2 Accompagner les parents dans leur rapport à l'école

Parents et Ecole ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes enfants et des adolecents :
les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative.

Tout en garantissant le respect de leurs droits (information, expression, participation), leur bonne coopération avec l'Ecole favorise la réussite de leurs enfants. Il s'agit alors de soutenir les acteurs de territoire dans leur volonté de les impliquer davantage renforçant ainsi leur lien.

Objectifs	Actions
Améliorer l'adéquation de l'offre aux besoins identifiés sur les territoires en matière d'accompagnement à la scolarité	Dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), élaborer un état des lieux du lien Famille/scolarité Inciter les CLAS, dans leur projet, à renforcer le lien avec les parents Soutenir les acteurs dans la mise en place d'actions qui renforcent la relation des familles à la scolarité de leurs enfants
Renforcer l'accompagnement à la scolarité dès l'entrée au collège	Développer des actions de prévention en matière d'absentéisme Renforcer le lien entre les acteurs de l'accompagnement à la scolarité Soutenir les expérimentations de médiation scolaire
Renforcer l'ouverture de l'école aux parents	Soutenir les actions qui renforcent le lien Familles/Ecoles-Enseignants Soutenir les acteurs dans la mise en place d'actions qui permettent une réflexion partagée entre les familles et l'École Développer les différents modes de communication entre École et Parents

3.I.3 Accompagner les parents lors de leur séparation

Lorsqu'un couple avec des enfants se sépare, il doit faire face à de multiples enjeux :
deuil conjugal, séparation matérielle mais aussi organisation des séparations parentales et parent/enfant.

Ces changements peuvent venir fragiliser l"équilibre familial :
la coparentalité est à organiser (loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002).

Dans ce cadre-là, les dispositifs de soutien à la parentalité sont destinés à accompagner les parents dans leur fonction parentale, à apaiser, voire résoudre les conflits familiaux, à accompagner les enfants et leur famille.

Objectifs	Actions
Développer l'offre de Médiation Familiale sur les territoires	Mettre en place une campagne d'information auprès de tous les pôles territoriaux de solidarité du Département, des travailleurs sociaux et les agents d'accueil de la CAF, de la MSA… Poursuivre la collaboration avec les Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Bordeaux et Libourne pour le recours à la Médiation Familiale Soutenir les Espaces de rencontres
Soutenir et renforcer les offres de service dans un cadre inter institutionnel	Développer, au sein des structures, l'information sur les droits et devoirs des parents séparés Déployer des journées d'information interinstitutionnelles pour les parents en situation de séparation Mettre en place des séances d'information pour aborder les points de vigilance sur l'enfant suite à une séparation

3.I.4 Accompagner les parents en situation de monoparentalité

Le nombre de familles monoparentales est aujourd'hui 2,5 fois plus élevé qu'il y a 50 ans. Parce qu'une famille monoparentale peut revêtir des caractéristiques très diverses, il est important d'affiner nos connaissances les concernant, pour repérer leurs besoins et mettre en place des actions de soutien spécifiques adaptées.

Objectifs	Actions
Connaître le besoin des parents en situation de monoparentalité	Élaborer un diagnostic pour mesurer les besoins des familles monoparentales en matière de services aux familles
Rompre l'isolement des familles monoparentales et prévenir les situations d'épuisement	Réfléchir à la mise en place d'un soutien spécifique pour les parents en situation de monoparentalité

3.I.5 Accompagner les nouvelles formes de parentalité

Durant les 60 dernières années, le contexte socio-économique a engendré des modifications importantes dans la façon de «faire famille».

Les enjeux sont multiples en fonction de la configuration de la famille.
Dans tous les cas, il s'agit de reconnaître la «pluri-parentalité[21]» et d'accompagner les processus d'évolution et de diversification des modèles familiaux (comme par exemple, la beau-parentalité reconnue par la création d'un mandat d'éducation quotidienne voté en 2014).

Avec l'émergence de ces nouvelles configurations, de nouveaux questionnements apparaissent tant sur le statut, le rôle et la place de chacun, que sur la posture à adopter. Il s'agit de répondre au mieux, aux besoins spécifiques de toutes les familles, dans l'intérêt de l'enfant et le respect de leur diversité.

Objectifs	Actions
Au sein des familles recomposées, accompagner les beaux-parents dans leurs fonctions parentales	Favoriser la prise de parole et l'expression des beaux parents Créer un guide des beaux parents Développer les actions de communication comme les conférences et les groupes d'échanges à l'échelle départementale
Accompagner les acteurs dans ces nouvelles formes de parentalité	Développer des actions de sensibilisation et de formations

3.I.6 Accompagner la Grand parentalité

La garde grand-parentale des petits-enfants, qui couvre des besoins complémentaires des structures d'accueil, est l'aide intergénérationnelle la plus régulière[22] .

Au même titre que les parents, les grands-parents ont des droits. Ils peuvent être confrontés à des difficultés dans la relation aux enfants et petits-enfants :
il convient alors de les soutenir dans leur fonction de coéducation.

Objectifs	Actions
Intégrer les grands-parents comme bénéficiaires des dispositifs existants	Informer les grands parents de l'existence et de l'ouverture des LAEP Informer les grands-parents du recours possible à la Médiation Familiale Prendre en compte les préoccupations des grands parents dans les thèmes de débats proposés
Soutenir les actions trans-générationnelles	Favoriser les initiatives trans-générationnelles de soutien ou d'échanges et de services mutuels Valoriser les actions et/ou expériences impliquant les grands-parents retraités

[21] SELLENET Catherine. La parentalité décryptée, Editions L'Harmattan
[22] Enquête de la Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Evaluation et des statistiques (DREES),– Octobre 2014 « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », n° 896

3.2 Axe 2

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant

3.2.1 Soutenir la qualité de l'offre d'accueil

Le soutien à la formation de la petite enfance cible plusieurs catégories de professionnels :

- les assistants maternels :

il est à noter qu'en 2012[23] seulement 10% des assistants maternels avaient suivi une formation continue alors que près de la moitié souhaitait en bénéficier,

- les animateurs de Relais d'Assistants Maternels et les Coordonnateurs Petite Enfance.

En effet, les études menées en Gironde constatent une diversité des formations initiales nécessitant l'apport d'un socle commun de connaissances,

- les intervenants en périscolaire :

la formation initiale des professionnels de la petite enfance est bien structurée jusqu'à l'âge de 3 ans. En revanche, les intervenants en périscolaire pourraient bénéficier d'un renforcement de compétences en matière de besoins spécifiques pour améliorer l'accueil des 3/6 ans.

Objectifs	Actions
Développer la professionnalisation des assistants maternels	Concevoir et diffuser les nouveaux livrets d'accueil à destination des assistants maternels Promouvoir la formation continue notamment par l'organisation d'un forum Organiser une réflexion sur la formation continue avec la FEPEM pour adapter l'offre de formation aux évolutions des besoins
Soutenir les professionnels qui accompagnent ou coordonnent les modes d'accueil	Organiser des journées interinstitutionnelles d'informations et d'échanges pour les animatrices de RAM Engager une réflexion sur la création d'un socle commun de connaissances à destination des animatrices du RAM Renforcer les compétences des coordonnateurs sur la fonction d'observation, de veille règlementaire et le travail en réseau
Maintenir et développer un accueil de qualité sur les temps périscolaire	Élaborer une stratégie d'appropriation par les acteurs d'un support de formation «questions à se poser concernant les temps périscolaires» Diffuser et promouvoir la démarche sur les territoires

[23] Enquête menée par l'OGIAPE en 2012

3.2.2 Encourager la diversité et la complémentarité des modes d'accueil

Le département de Gironde offre aujourd'hui une grande diversité de modes d'accueil :
assistants maternels employés par les parents à leur domicile ou exerçant en Maison d'Assistants Maternels (MAM), établissements et services d'accueil familial dont multi-accueils, micro-crèches sous le régime de la PSU ou de la PAJE, accueils péri et extrascolaires…

Cette diversité est à la fois en plein essor (développement massif des MAM sur l'ensemble des territoires) et menacée (perte de 61 places depuis 2006 au sein des services d'accueil familial).

Le développement de la diversité et de la complémentarité des modes d'accueil peut permettre de garantir une prise en compte de tous les besoins des familles dans le respect du rythme de l'enfant.

Objectifs	Actions
Encourager la coexistence des différents modes d'accueil pour les enfants de 0/6 ans	Pour contribuer à la qualité d'accueil, accompagner de façon interinstitutionnelle les nouveaux modes d'accueil dont les MAM
Encourager la coexistence des différents types de gestionnaires	Définir les modalités de soutien aux gestions associatives pour conserver une diversité de types de gestionnaires
Encourager la coexistence des différentes modalités d'accueil [24]	Mobiliser les partenaires pour une prise en compte des modalités dans les projets d'établissements Soutenir chaque territoire pour la prise en compte des besoins diversifiés d'accueil des familles, notamment accueil occasionnel

3.2.3 Développer la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans

Selon la circulaire du 18 décembre 2012, «la scolarisation précoce des jeunes enfants s'avère particulièrement efficace pour soutenir les familles éloignées de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques et restaurer l'égalité des chances». C'est pourquoi le ministère de l'Education Nationale souhaite en favoriser le développement dans les écoles des réseaux prioritaires.

Afin de développer l'accueil des jeunes enfants et soutenir la réussite éducative de tous, une mobilisation de l'ensemble des acteurs est nécessaire. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'accueil, qui doit pouvoir être adaptée aux rythmes et aux besoins des enfants de moins de trois ans.

Objectifs	Actions
Développer la scolarisation précoce des enfants de 2/3 ans	Accompagner les différents acteurs participant à la mise en place de dispositifs de scolarisation Développer la collaboration des partenaires institutionnels autour de l'accueil des jeunes enfants à l'école Développer l'information des familles autour de la scolarisation précoce Développer la formation (si possible conjointe) des enseignants et des personnels accueillant des jeunes enfants Développer les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en zones d'éducation prioritaire, rurales ou urbaines

[24] Types d'accueil c'est à dire accueil régulier et accueil occasionnel

3.3 Axe 3

Répondre aux besoins des familles par une approche transversale

3.3.1 Renforcer la place des parents dans les actions qui les concernent

Considérer que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, implique qu'ils aient une prise directe sur les questions qui les concernent.

En s'inspirant de l'expérience canadienne, la définition du pouvoir d'agir ou « empowerment »[25] est la capacité concrète de «prendre sa vie en main» et de restaurer son statut d'acteur : c'est une démarche pragmatique pour dépasser l'obstacle et résoudre les problèmes qui s'imposent aux individus.

En matière de soutien à la fonction parentale, les institutions girondines souhaitent que le pouvoir d'agir des parents soit un levier possible.

Objectifs	Actions
Renforcer la place des parents dans les actions et les structures qui les concernent	Former et sensibiliser les coordonnateurs enfance/jeunesse à la question de la place des parents Renforcer la prise en compte de l'expression des parents dans les événements et structures qui les concernent Accompagner les parents à participer davantage au fonctionnement des structures d'accueil Encourager et soutenir la prise d'initiatives des parents Accompagner le label parental de l'ACEPP Mettre en place un label «Club des parents» (soutien renforcé pour les initiatives des parents)

[25] Selon les termes empruntés à Yann Le Bossé, Professeur titulaire, Université de Laval, Québec

3.3.2 Renforcer le soutien aux familles en situation de précarité

En Gironde, 12,5 % des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté tandis que 58 % des familles à bas revenus sont des familles monoparentales.

La précarité est avant tout économique et fragilise les familles. *«La précarité économique s'accompagne bien souvent d'une précarité relationnelle, sociale et (…) peu à peu psychologique. Dans ce contexte, le rapport à l'enfant subit forcément des répercussions»*[26] .

Cependant la précarité n'entraîne pas automatiquement une disqualification parentale, mais dans tous les cas, elle en complique l'exercice. Plus encore que pour le reste des familles, les actions du schéma doivent, dans ce cadre, reconnaître et s'appuyer sur les capacités des parents.

Objectifs	Actions
Renforcer le soutien aux familles en situation de précarité	Favoriser l'accessibilité aux offres d'accueil du jeune enfant faites aux parents les plus fragiles ou ayant des difficultés spécifiques Accompagner dans leur fonction parentale les parents en cours d'insertion sociale et/ou professionnelle Sur les territoires, mettre en réseau les professionnels de l'accueil et de l'insertion pour construire des solutions adaptées aux besoins spécifiques des familles Poursuivre le travail du groupe départemental «insertion, modes d'accueil» Initier une réflexion sur la mise en place de places réservées dans les structures Expérimenter un accompagnement spécifique sur le territoire du GPV (Rive droite)

3.3.3 Améliorer l'accompagnement des parents d'un enfant en situation de handicap

L'annonce du handicap d'un enfant est un réel bouleversement. Des questions multiples se posent (développement des compétences de l'enfant, mode d'accueil, accès aux loisirs...).
Il s'agit de permettre aux parents d'exercer pleinement leur rôle et continuer à tenir leur place dans la société quel que soit l'âge de leur enfant (activité professionnelle, vie associative, activité de loisirs…).

Ainsi une politique spécifique, volontariste et partenariale doit être menée prenant en compte ces divers aspects.
La formation des professionnels est un des facteurs de réussite. Si les institutions engagées dans ce schéma en ont fait un axe prioritaire, il est nécessaire de la renforcer et de l'étendre aux autres classes d'âges.

Objectifs	Actions
Améliorer l'accompagnement des parents d'un enfant en situation de handicap	Soutenir le développement des actions autour du lien «Parents/enfants en situation de handicap » Poursuivre le travail interinstitutionnel du groupe d'appui animé par la «Cellule Ressources Handicap» (dont la mise en place de groupes de paroles entre parents) Accompagner les parents dans la recherche d'un mode d'accueil au plus près de leurs besoins et des besoins spécifiques de l'enfant Sensibiliser les professionnels de l'accueil du jeune enfant à la question du handicap et de sa détection Prévenir les situations d'épuisement des parents Développer et promouvoir les dispositifs favorisant les départs en vacances en famille

[26] Gérard NEYRAND, sociologue dans une interview dans La Croix du 08 janvier 2013

3.3.4 Développer le travail en réseau des acteurs

La diversité des actions qui peuvent être menées pour soutenir les parents dans leur fonction parentale, la pluralité des partenaires qui interviennent dans ce champ, nécessitent une coordination renforcée. C'est de la mise en réseau de tous les acteurs et la recherche de synergie entre les partenaires que la politique décidée dans ce présent schéma tirera son efficacité.

Objectifs	Actions
Développer et soutenir la mise en réseau d'acteurs	Faire un diagnostic sur les réseaux de services aux familles existants sur le territoire Mettre en place des espaces d'échanges parents/acteurs à l'échelle départementale (journées départementales) Accompagner les réseaux d'acteurs Impulser une coordination des réseaux Déployer des formations/actions

3.3.5 Renforcer la complémentarité interinstitutionnelle pour rendre efficient les services aux familles

Les besoins des parents sur les territoires recouvrent des réalités diverses et complexes qui impliquent différents types d'intervention. La complémentarité, voire la mutualisation, doivent être des outils aux services des familles.

Afin de garantir la pleine utilisation des dispositifs et assurer une cohérence dans l'accompagnement des familles, les institutions se doivent de renforcer leur complémentarité.

Objectifs	Actions
Renforcer la complémentarité inter institutionnelle pour rendre efficient les services aux familles	Réfléchir un projet structurant partagé de type «La Maison de(s) la Famille(s)» Optimiser et développer la mise en place et le fonctionnement d'OAPE (Offre d'Accueil Petite Enfance) Mettre à disposition des parents des outils pour mieux appréhender les problématiques spécifiques qui les concernent et renforcer leurs compétences Structurer de façon mutualisée la formation des professionnels de l'accueil à domicile

3.4 Axe 4

Améliorer la répartition et l'accessibilité des services pour un meilleur maillage territorial

3.4.1 Accompagner les territoires dans le développement de leur politique parentalité

Selon l'étude de France Stratégie, la France a connu un fort dynamisme de ses métropoles qui concentrent les populations (80 % actuellement) et les activités à haute valeur ajoutée. Des inégalités résultent de cette tendance en particulier pour les villes moyennes et les territoires ruraux.

Par ailleurs, au-delà de cette tendance de fond, le développement des services aux familles et des actions de soutien à la parentalité dépend le plus souvent de l'engagement des acteurs locaux porteurs de projets et financeurs.

Une mise en adéquation de l'offre de services aux familles et à la parentalité est à construire, de manière partenariale, pour assurer une cohérence territoriale au plus près des besoins des familles et dans une logique de réduction des inégalités. Des actions ont été entreprises pour réduire les inégalités d'accès aux services selon les territoires, en particulier dans les zones rurales ainsi que dans les quartiers défavorisés. Il convient de les pérenniser et de les compléter. La logique de proximité est à conforter et la recherche d'une meilleure cohérence territoriale à développer.

Objectifs	Actions
Inciter et ou accompagner des projets territoriaux partagés en matière de soutien à la parentalité	Définir des stratégies d'intervention partagées et concertées sur les territoires Développer le volet parentalité dans les conventionnements territorialisés (Conventions Territoriales Globales, pactes territoriaux, Chartes Famille...)
Définir des zones prioritaires	Élaborer des diagnostics qui croisent les territoires et les problématiques de soutien à la parentalité Établir des zones prioritaires pour expérimenter des actions concertées répondant aux besoins des familles

3.4.2 Développer quantitativement une offre d'accueil collectif adaptée aux besoins

Si l'offre d'accueil du jeune enfant s'est considérablement développée au cours des dernières années, l'analyse de l'OGIAPE montre que la capacité d'accueil est inégalement répartie sur les territoires.

L'objectif de développement quantitatif de l'offre doit aller de pair avec un objectif de réduction des inégalités de taux de couverture[27] entre les territoires, en améliorant notamment la complémentarité des différents modes d'accueil.

Objectifs	Actions
Partager les connaissances et les données pour une aide à la décision sur la priorisation	Créer un outil d'observation de l'accueil des 3/6 ans Produire un état annuel des lieux d'offre d'accueil des 0/3 ans par la mise en commun de données institutionnelles
Contribuer au développement de l'offre d'accueil en soutenant les territoires.	Analyser les données recueillies et définir annuellement des zones prioritaires pour la mise en place d'études participatives sur les territoires Contribuer au développement de l'offre d'accueil en soutenant les territoires

3.4.3 Faciliter l'accessibilité aux modes d'accueil pour toutes les familles

L'accès aux modes d'accueil est souvent difficile lorsque les parents et/ou les enfants connaissent des situations particulières.

Il s'agit alors de soutenir les parents à la recherche d'un mode d'accueil soit par le développement de l'information sur l'offre existante, soit par l'accompagnement dans le projet d'accueil de leur enfant, voire par la mise en place de leviers particuliers.

Objectifs	Actions
Soutenir l'accueil dans des situations spécifiques	Initier une réflexion sur la création de places réservées au titre du soutien à la parentalité hors Bordeaux Métropole Mener une enquête à propos des enfants en situation de handicap auprès des différents modes d'accueil (EAJE, assistants maternels, APS/ALSH) Soutenir les professionnels de la petite enfance en accueil individuel et collectif (formation, échanges de pratiques, groupe de paroles...)
Améliorer l'adéquation entre l'offre et le besoin des familles	Développer l'Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE) sur les territoires

3.4.4 Rendre lisible les actions afin de favoriser l'accès à l'information des parents et des acteurs

De nombreuses actions sont développées par différents acteurs mais sont méconnues des parents.

L'accès aux dispositifs peut être freiné par l'ignorance de leur existence même ou des mécanismes permettant d'en bénéficier.

Il incombe aux institutions de trouver les moyens pour développer l'accès à l'information des parents et de tous les acteurs concernés. Les technologies numériques offrent à cet égard des perspectives intéressantes à développer.

Objectifs	Actions
Rendre lisible les actions afin de favoriser l'accès à l'information des parents et des acteurs	Renforcer l'information sur les offres existantes Promouvoir les OAPE (Offre d'Accueil Petite Enfance) Renforcer le site mon enfant.fr et poursuivre la collaboration interinstitutionnelle Mettre en place des espaces d'échanges à l'échelle départementale Recenser et diffuser les communications des partenaires déjà existantes Améliorer l'information notamment en coordonnant les sources d'information et en s'appuyant sur les outils numériques

3.5 Axe 5

Construire les articulations entre les différents Schémas Départementaux

Pour favoriser l'intégration des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale, les institutions en général et celle de la Gironde en particulier, se dotent d'outils stratégiques :
plusieurs schémas départementaux (Animation de la vie sociale, jeunesse, accessibilité, aides à domicile...).

Pour assurer un continuum dans les interventions auprès des familles, il paraît nécessaire de penser les articulations, les passerelles, les complémentarités, dans le respect des missions de chacun sans préjuger des organisations ou des modalités futures.

Objectifs	Actions
Construire les articulations entre les différents schémas départementaux	Inviter les pilotes des différents schémas départementaux à construire une réflexion commune sur leurs articulations Définir les champs communs sur lesquels des actions seraient envisageables Expérimenter et/ou conforter des actions pour répondre à des problématiques partagées Organiser une coordination opérationnelle à court terme Construire et signer un protocole de partenariat Mettre en place une gouvernance adaptée

partie 4

LA GOUVERNANCE

Pour une politique pilotée

Le Schéma Départemental des Services aux Familles et le plan d'actions qui le compose doivent être piloté, et ce afin de répondre aux enjeux qu'ils recouvrent.

Une mise en adéquation des moyens ainsi qu'une mise en cohérence des réponses apportées et à construire, s'avère indispensable.

Cette volonté implique une gouvernance partagée qui, pour se concrétiser, nécessite :

- Des instances de pilotage opérationnelles,
- Une animation assurant le suivi et garantissant la mise en œuvre du plan d'actions,
- Une évaluation continue permettant une adaptation constante entre besoins, objectifs, moyens et résultats.

4.1 Les instances de pilotage

Pour mener à bien les objectifs du présent schéma, les parties signataires décident de mettre en place une gouvernance dimensionnée aux enjeux et objectifs visés :

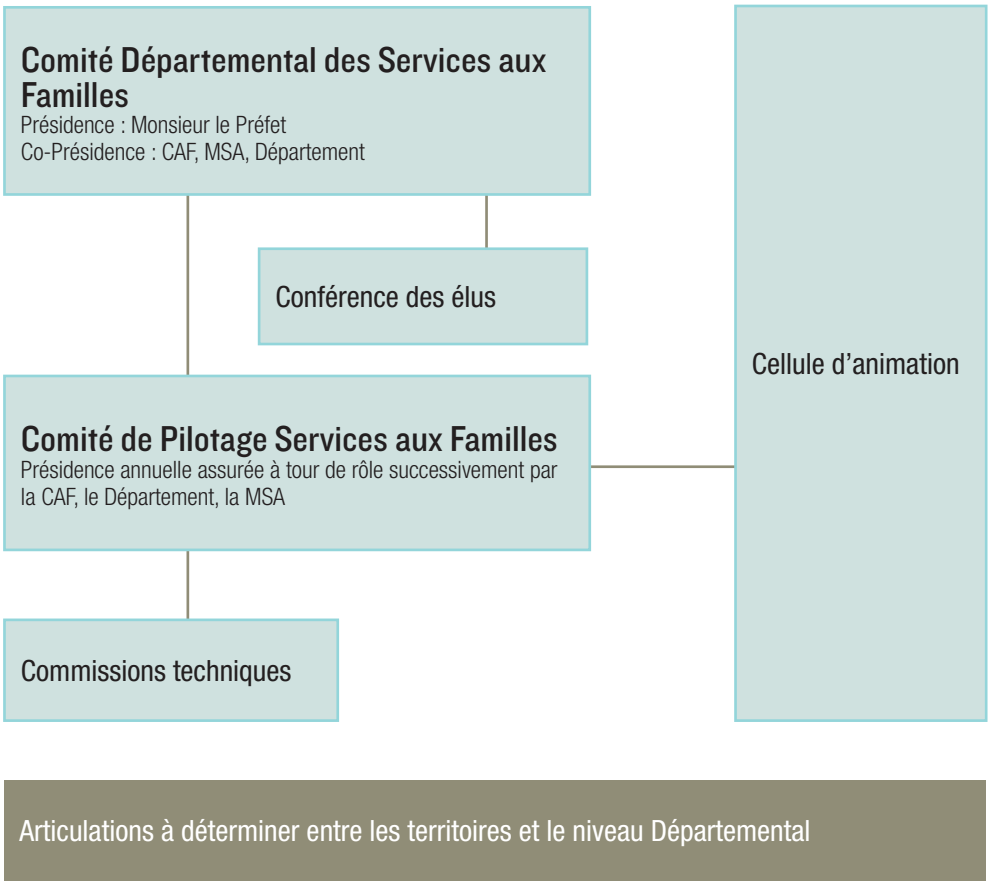

Comité départemental

Rôle et missions	Ce comité est **le lieu de concertation, de construction des orientations politiques, de restitution des activités du schéma, d'échange et d'analyse,** **de remontée des besoins des terrains** visant à améliorer les offres de service en direction des familles.
Présidence	Préfet
Vice Présidence	CAF, MSA, Département
Membres	CAF, MSA, Département, DDDCS, DSDEN, Justice, Représentants des collectivités (Association des Maires de Gironde), UDAF, Familles rurales, ACEPP, Associations têtes de réseaux – Liste des membres non exhaustive, ce groupe pourra être élargi
Fréquence de réunion	Annuelle
Préparation des réunions	Cellule d'animation
Secrétariat	Cellule d'animation

Comité de pilotage

Rôle et missions	Il propose les modalités d'organisation et d'élaboration du schéma. Il **valide :** - **les orientations stratégiques et les plans d'actions** (et les étapes de sa mise en œuvre), **les ressources et moyens alloués** : à ce titre, il supervise la cohérence globale de la démarche engagée, - **les propositions de modifications** du schéma et rend les **arbitrages nécessaires,** - la bonne articulation entre les organisations territoriales et le schéma des **services aux familles,** - **la mise en place de commissions techniques** et de groupes de travail, - **le budget** alloué aux actions et au fonctionnement du schéma, - les demandes de **financement** adaptées à chaque **dispositif,** - **la démarche d'évaluation globale** prévue au schéma, - **le bilan annuel** sur les déploiements des actions, **le bilan financier**, le niveau de réalisation du schéma et l'atteinte des objectifs (ou leur état d'avancement), **présenté en comité départemental**
Présidence	Présidence annuelle tournante : CAF, Département, MSA
Membres	CAF, Département, MSA, DDDCS, DSDEN
Fréquence de réunion	4 fois par an
Préparation des réunions	La cellule d'animation
Secrétariat	Secrétariat tournant en fonction des présidences

Commissions techniques

Rôle et missions	En fonction des dispositifs, les commissions techniques mettent en œuvre les actions c'est à dire - assurent **l'instruction et la coordination des demandes de financement,** - **mobilisent les groupes de travail** spécifiques avec les acteurs compétents, - **produisent les fiches actions** fixant les objectifs opérationnels et les indicateurs d'évaluation, **évaluent leurs actions,** - émettent des propositions sur les **ordres du jour des réunions du Comité de Pilotage.** L'une des commissions techniques est chargée de **l'évaluation du schéma. La «commission technique évaluation» :** - **construit et anime** la démarche d'évaluation sous une forme participative, **après validation** du comité de pilotage, - **construit les outils** (fiches actions, indicateurs, critères), - garantit le respect de la démarche **globale d'évaluation,** - prépare **le bilan annuel avec la cellule d'animation**
Animateur	Un animateur par commission issu de la cellule d'animation
Membres	En fonction de l'objet de la commission : représentants des institutions, des collectivités, des structures publiques ou associatives, des experts Qualité des institutions...
Fréquence de réunion	En fonction du besoin identifié. Elles prennent fin quand elles ont atteint leurs objectifs
Préparation des réunions	La cellule d'animation
Secrétariat	La cellule d'animation

La conférence des élus

Rôle et missions	communiquer sur l'avancée du schéma et recueillir les besoins et les préoccupations des territoires.
Membres	Elle rassemble les représentants élus des collectivités compétentes en matière de petite enfance et de parentalité, les administrateurs des institutions, les membres du COPIL du Schéma Départemental des Services aux Familles.
Fréquence de réunion	1 fois par an
Organisation	La cellule d'animation
Secrétariat	La cellule d'animation

4.2 L'animation du schéma

L'animation du schéma est confiée à la «cellule d'animation», dont le pilotage est assuré par les services de la CAF.

La cellule d'animation a en charge de :

- définir et proposer au COPIL son mode de fonctionnement opérationnel,
- animer les instances au niveau départemental,
- garantir la mise en œuvre des décisions du COPIL et des plans d'actions,
- planifier et gérer les échéances des plans d'actions, assurer le suivi et la coordination des actions et d'assurer leur cohérence : elle est d'ailleurs garante de leur état d'avancement,
- proposer au COPIL la mise en place des groupes de travail,
- développer des outils d'aide à la décision (OGIAPE).

La cellule d'animation est composée :

- d'un pilote,
- des représentants techniques des institutions,
- de l'OGIAPE (rôle et missions à adapter aux enjeux du schéma),
- d'un secrétariat.

La cellule bénéficie d'un secrétariat dédié, assuré par les services de la CAF, qui aura pour mission (hormis pour le COPIL) :

- d'envoyer l'ordre du jour et l'invitation aux réunions pour toutes les instances,
- de préparer les documents à diffuser,
- de s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires au bon déroulement de la réunion (salle, matériels informatiques..),
- de rédiger, faire valider et communiquer le compte rendu de réunion,
- d'assurer les travaux de secrétariat courant de la cellule d'animation.

4.3 Les moyens du schéma

Le Schéma Départemental des Servicesaux Familles s'inscrit dans une démarche de coopération et de coordination interinstitutionnelle.

De ce fait, les institutions signataires s'engagent à mobiliser leur expertise pour soutenir et améliorer les services existants afin d'en assurer leur pérennité, tout en favorisant la fonction de conception et développement pour mieux répondre aux besoins des familles et des territoires.

Les parties signataires s'accordent pour :

- Engager des moyens humains, financiers et techniques nécessaires à la réalisation du plan d'actions dans le respect des compétences qui leur sont dévolues et dans la limite de leurs moyens sur la période 2016/2020. Les partenaires s'appuieront sur le dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Départemental et ses évolutions.
- Créer une instance opérationnelle d'animation, « la cellule d'animation », pilotée par les services de la CAF. Les professionnels des différentes institutions intègrent cette cellule.
- Mettre en adéquation l'Observatoire Girondin Interinstitutionnel de l'Accueil de la Petite Enfance (OGIAPE) avec les enjeux du schéma,
- Impliquer et mobiliser les acteurs du territoire (collectivités locales et territoriales, associatifs) pour mettre en place des actions à la hauteur des enjeux sociaux et territoriaux.

4.4 Les modalités d'évaluation

Pour mesurer la mise en œuvre du Schéma, les partenaires s'engagent à développer une démarche d'évaluation portant sur l'animation et la gouvernance, d'une part, et les actions d'autre part.

La démarche d'évaluation

Il existe trois niveaux d'évaluation qu'il convient de combiner au regard de l'ampleur du plan d'actions, de ses enjeux et des moyens consacrés par les partenaires signataires :

- le processus, pour vérifier la réalisation des actions inscrites aux plans d'actions,
- les résultats pour vérifier l'atteinte des objectifs,
- l'impact pour mesurer les changements qu'il est possible d'imputer au schéma.

L'évaluation nécessite de :

- Prendre en compte la parole des parents,
- Définir des questions évaluatives,
- Réaliser un travail de recueil de donnéesquantitatives et/ou qualitatives,
- Élaborer les réajustements à mettre en œuvre.

Pour se faire, les membres signataires s'entendent sur :

UNE DEMARCHE :

1. La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation en 2 temps : à mi-parcours du schéma, à la fin du schéma
Au vu du nombre d'actions contenu dans le présent schéma, la « commission technique évaluation » a pour mission de proposer un périmètre d'évaluation, restreint à certaines grandes questions évaluatives.

2. La réalisation et la présentation d'un bilan-rapport d'activité annuel[28] qui donne à voir l'état de réalisation des actions et leur évolution, les effets sur toute la durée du schéma.
Pour cela, chaque action inscrite au présent schéma doit faire l'objet d'une fiche action, précisant les modalités d'évaluation spécifiques, les critères qui pourront être affinés dans le temps. Les bilans des actions sont réalisés à partir du suivi régulier des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, véritables outils de suivi et de surveillance.
Le bilan des actions sera repris dans le rapport d'activité et contribuera à alimenter la démarche d'évaluation globale.

[28] Selon le guide d'élaboration du schéma départemental « service aux familles », « il sera demandé aux préfets de Département de fournir un bilan de la mise en œuvre des schémas un après leur adoption… » (page 13 du guide)

DES MOYENS :

La constitution d'une commission technique évaluation créée ad hoc qui a pour mission :

- d'élaborer le bilan/rapport d'activité annuel et la démarche d'évaluation,
- de proposer des questions évaluatives globales, des indicateurs de suivi et de suveillance, afin de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs,
- de participer à la rédaction du cahier des charges pour le prestataire délégué à l'évaluation, s'il est fait recours à un prestataire extérieur,
- de s'assurer, dans cette étape, de la prise en compte de la place des parents, des professionnels, des partenaires et institutions,
- de piloter la démarche d'évaluation et d'assurer la communication auprès des autres instances.

La Commission technique évaluation est composée :

- de membres de la «cellule animation du schéma»,
- de l'OGIAPE,
- d'un membre de chaque institution signataire du Schéma, des experts Qualité,
- en fonction des ordres du jour, des professionnels des institutions.

Pour mettre en œuvre rapidement sa mission, ce comité se réunira pour la première fois dans les trois premiers mois suivant la signature de ce présent schéma.

Dans la mesure des moyens alloués, un prestataire pourra être sollicité dans le cadre de la démarche d'évaluation.

4.5 Durée du schéma

Les partenaires se sont entendus pour développer le plan d'actions sur cinq ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Les signataires actent le caractère évolutif du schéma : ce dernier pourra faire l'objet d'avenants, précisant les modifications apportées au document d'origine.

FOCUS

Des valeurs, des principes, des définitions : s'entendre pour agir ensemble

Pour que le Schéma Départemental des Services aux Familles soit la traduction de la volonté partagée des institutions à renforcer les services apportés aux familles, il semble indispensable qu'elles s'entendent sur les valeurs et principes qui sous-tendent cet engagement collectif.

De plus, il convient de définir les notions qui constitueront le socle commun.

1 Les valeurs, les principes

Principe de l'enfant sujet de droit et de l'intérêt supérieur de l'enfant

L'intérêt visé dans le soutien à la parentalité est un développement global et à long terme de l'enfant :
il convient de s'intéresser à son épanouissement physique, émotionnel, cognitif, scolaire…

Principe de l'universalité

Le soutien à la parentalité est universel : tous les publics sont concernés quelles que soient les situations vécues (familiales, sociales, professionnelles, économiques, ..)

Principe de neutralité

Les mutations de la famille ont entraîné la fin d'un modèle traditionnel et des recompositions familiales, qui modifient la façon d'exercer la parentalité. Il existe alors de multiples modèles familiaux à prendre en compte et à respecter.

Principe de non-substitution

Le principe de non-substitution invite à identifier clairement la place de l'Autre dans l'accompagnement, sans l'usurper.

Principe de maintien de l'unité familiale

Ce principe invite à maintenir autant que faire se peut, la famille dans son unité. Il conduit à rechercher des solutions qui évitent la séparation des membres de la famille ou qui facilitent leur regroupement lorsqu'ils sont séparés.

Principe de responsabilisation

Le soutien à la parentalité, c'est aider le parent à être responsable :
ce principe invite les professionnels à construire leurs interventions et à collaborer, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Principe de valorisation des compétences et des ressources parentales

Les compétences parentales désignent les savoir-faire concrets que les parents mettent en œuvre dans la relation à l'enfant qu'il faut reconnaître et sur lesquels il est important de s'appuyer.

Principe d'acceptation

Ce principe invite à accueillir l'Autre, tel qu'il est, dans l'acceptation de là où il en est, sans jugement ni stigmatisation, pour un accompagnement vers une parentalité constructive.

2 Les définitions

A partir de cette première réflexion autour des valeurs et des principes, nous proposons un certain nombre de définitions qui sont la base du travail collectif.

La Famille

La famille a connu de nombreuses évolutions au cours de l'Histoire, avec la mise en place de nouvelles lois, de nouvelles réglementations et selon les différentes approches avec lesquelles elle a été et est encore abordée et étudiée.

Si les parents sont le plus souvent les premiers éducateurs de leurs enfants, ils sont néanmoins dépendants de l'organisation sociale. La mission parentale est encadrée par un ensemble de droits et de devoirs dévolus aux parents, enregistré comme tel dans un système juridique qui organise non seulement la filiation mais aussi la parentalité[29].

Nous retiendrons la définition proposée par la Banque de données en santé publique[30] :

La famille représente un groupe de personnes liées par la naissance, le mariage, l'adoption, le choix ou un équivalent, qui vivent ensemble et qui ont un budget commun.

La définition prend en considération les différentes configurations ou compositions de familles que présente la société actuelle (comme la famille monoparentale, biparentale, recomposée).

La Parentalité

La notion de parentalité a connu de nombreuses évolutions liées, d'une part, aux mutations des familles, d'autre part à l'élaboration de politiques publiques.

Le Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP) s'est donc accordé en 2011, après des travaux de réflexions collectives, sur un certain nombre de points la caractérisant :

- la finalité de la parentalité est l'intérêt supérieur de l'enfant,
- son caractère multidimensionnel (juridique, matériel, économique, culturel, psychologique….) et évolutif ;
- la neutralité du terme, qui se distingue de la parenté (liens biologiques) et de l'autorité parentale (statut du parent/adulte détenteur de l'autorité parentale);
- le fait que ce terme renvoie à une fonction mais également à une qualité.

Nous retiendrons ainsi la définition proposée par le Comité national de Soutien à la parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.
C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale :
matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.
Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercé dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).
Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

[29] Houzelle Nathalie. La parentalité dans toutes ses dimensions. In : Houzelle N, editor. Promouvoir la santé dès la petite enfance. Accompagner la parentalité. Saint Denis. INPES ; 2013. p. 25-62
[30] Banque de données en santé publique. Glossaire multilingue – Famille. http://asp.bdsp.ehesp.fr/Glossaire/

Le soutien à la parentalité

Selon la circulaire interministérielle n°2012-63 du 7 février 2012 les actions à la parentalité «constituent une prévention sociale de premier niveau, au profit d'une meilleure cohésion sociale. Elles ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation de l'enfant. […] Ces actions privilégient une prévention "prévenante" attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif. Elles utilisent comme levier la mobilisation des parents qui ne sont pas seulement des bénéficiaires de l'action proposée mais en sont les acteurs »[31].

Les actions de soutien à la parentalité ont pour objet de proposer aux parents, beaux-parents, grands-parents les ressources, les connaissances et les informations nécessaires pour remplir leur rôle. Elles sont fondées sur des initiatives locales, dans une relation de reconnaissance et de confiance dans le parent et à l'aide d'une mise en réseau des parents, des professionnels et des élus. Elles se construisent en réponse aux attentes des familles et sont adaptées aux temps de la vie de chacune d'entre elles dans sa spécificité, son identité et/ou son projet, en fonction des territoires. Les actions de soutien à la parentalité se distinguent des services et des équipements destinés à aider les parents dans leur vie quotidienne.

Mode d'accueil plutôt que modes de garde...

Le Décret du 1er août 2000 met fin à l'existence dans les textes réglementaires des crèches et halte-garderies, désormais regroupées sous le générique «Établissements et services d'accueil du jeune enfant».

A la lumière des différents travaux et réflexions[32], les institutions girondines ont préféré utiliser la notion de «mode d'accueil» à celui de « mode de garde ».

En effet, le terme de «modes de garde» est plus restrictif. Parler de modes d'accueil fait davantage référence à la démarche éducative des différentes structures et professionnels.

[31] Circulaire interministérielle DGCS/SD2C/DPJJ/SAD-JAV/DGESCO/SG-CIV/DAIC n° 2012-63 du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental. Ministère des affaires sociales et de la santé.

[32] FLORIN Agnès, professeur de psychologie à l'Université de Nantes, auteure de « Modes d'accueil pour la petite enfance », Editions ERES 2007

Le Préfet
Préfecture région Nouvelle Aquitaine

Pierre DARTOUT

Le Directeur
Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Christophe DEMILLY

Le Président
Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Jean-Jacques RONZIÉ

Le Directeur
Mutualité Sociale Agricole de la Gironde

Daniel ABALÉA

Le Président
Mutualité Sociale Agricole de la Gironde

Alain DUC

Le Président
Département de la Gironde

Jean-Luc GLEYZE

Le Directeur académique
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

François COUX

Fait à Bordeaux, le 01 décembre 2016

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des axes et des actions du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Gironde

ANNEXE 2

Le cadre réglementaire

ANNEXE 3

Le soutien à la parentalité : les dispositifs spécifiques portés par chaque institution

ANNEXE 4

Liste des sigles utilisés

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des axes et des actions du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Gironde

	Objectifs
ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS COMPÉTENCES PARENTALES	Accompagner la périnatalité
	Accompagner l'exercice de la fonction parentale
	Permettre le développement des échanges entre les parents
	Créer les conditions d'expression de tous les parents
	Accompagner les parents face aux conduites à risques de leurs enfants
	Améliorer l'accompagnement des parents en situation de handicap
	Développer l'inclusion numérique
ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RAPPORT À L'ÉCOLE	Améliorer l'adéquation de l'offre aux besoins identifiés sur les territoires en matière d'accompagnement à la scolarité
	Renforcer l'accompagnement à la scolarité dès l'entrée au collège
	Renforcer l'ouverture de l'école aux parents
ACCOMPAGNER LES PARENTS LORS DE LEUR SÉPARATION	Développer l'offre de Médiation Familiale sur les territoires
	Soutenir et renforcer les offres de service dans un cadre inter institutionnel
ACCOMPAGNER LES PARENTS EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ	Connaître le besoin des parents en situation de monoparentalité
	Rompre l'isolement des familles monoparentales et prévenir les situations d'épuisement
ACCOMPAGNER LES NOUVELLES FORMES DE PARENTALITÉ	Au sein des familles recomposées, accompagner les beaux-parents dans leurs fonctions parentales
	Accompagner les acteurs dans ces nouvelles formes de parentalité
ACCOMPAGNER LA GRAND PARENTALITÉ	Intégrer les grands-parents comme bénéficiaires des dispositifs existants
	Soutenir les actions trans-générationnelles

Axe I
Développer le soutien à la parentalité

	Actions
	Proposer des actions de prévention précoce pour conforter les compétences parentales Prévenir dès la grossesse les troubles de la relation enfants/parents Promouvoir le recours au congé de paternité et au congé parental
	Construire une offre interinstitutionnelle pour répondre aux questions en matière de parentalité
	Renforcer le projet de soutien à la parentalité dans le projet social des Centres Sociaux Soutenir les lieux d'échange entre parents ou grands-parents
	Donner les moyens à tous les parents de s'exprimer quelles que soient leurs spécificités (non maîtrise de langue française, handicap sensoriel ou physique…)
	Élaborer un diagnostic de territoire sur les besoins des parents en matière de conduite à risques (cartographie des typologies de risques par territoires) Développer des actions de soutien à la parentalité proposant aux parents des temps d'échanges autour des conduites à risques et leurs préventions
	Initier une réflexion sur les actions permettant le développement du lien «enfants/parents en situations de handicap»
	Développer le recours au numérique en s'appuyant sur les acteurs du territoire (les centres sociaux, associations identifiées) Soutenir les initiatives permettant aux parents de se former à internet
	Dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), élaborer un état des lieux du lien Famille/scolarité Inciter les CLAS, dans leur projet, à renforcer le lien avec les parents Soutenir les acteurs dans la mise en place d'actions qui renforcent la relation des familles à la scolarité de leurs enfants Soutenir les expérimentations de médiation scolaire
	Développer des actions de prévention en matière d'absentéisme Renforcer le lien entre les acteurs de l'accompagnement à la scolarité Soutenir les expérimentations de médiation scolaire
	Soutenir les actions qui renforcent le lien Familles/Ecoles-Enseignants Soutenir les acteurs dans la mise en place d'actions qui permettent une réflexion partagée entre les familles et l'École Développer les différents modes de communication entre École et Parents
	Mettre en place une campagne d'information auprès de tous les pôles territoriaux de solidarité du Département, des travailleurs sociaux et les agents d'accueil de la CAF, de la MSA… Poursuivre la collaboration avec les Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Bordeaux et Libourne pour le recours à la Médiation Familiale Soutenir les Espaces de rencontres
	Développer, au sein des structures, l'information sur les droits et devoirs des parents séparés Déployer des journées d'information interinstitutionnelles pour les parents en situation de séparation Mettre en place des séances d'information pour aborder les points de vigilance sur l'enfant suite à une séparation
	Élaborer un diagnostic pour mesurer les besoins des familles monoparentales en matière de service aux familles
	Réfléchir à la mise en place d'un soutien spécifique pour les parents en situation de monoparentalité
	Favoriser la prise de parole et l'expression des beaux parents Créer un guide des beaux parents Développer les actions de communication comme les conférences et les groupes d'échanges à l'échelle départementale
	Développer des actions de sensibilisation et de formations
	Informer les grands parents de l'existence et de l'ouverture des LAEP Informer les grands-parents du recours possible à la médiation familiale Prendre en compte les préoccupations des grands parents dans les thèmes de débats proposés
	Favoriser les initiatives trans-générationnelles de soutien ou d'échanges et de services mutuels Valoriser les actions et/ou expériences impliquant les grands-parents retraités

Axe 2
Développer l'offre d'accueil du jeune enfant

	Objectifs	Actions
SOUTENIR LA QUALITÉ DE L'OFFRE D'ACCUEIL	Développer la professionnalisation des assistants maternels	Concevoir et diffuser les nouveaux livrets d'accueil à destination des assistants maternels Promouvoir la formation continue notamment par l'organisation d'un forum Organiser une réflexion sur la formation continue avec la FEPEM pour adapter l'offre de formation aux évolutions des besoins
	Soutenir les professionnels qui accompagnent ou coordonnent les modes d'accueil	Organiser des journées interinstitutionnelles d'informations et d'échanges pour les animatrices de RAM Engager une réflexion sur la création d'un socle commun de connaissances à destination des animatrices du RAM Renforcer les compétences des coordonnateurs sur la fonction d'observation, de veille règlementaire et le travail en réseau
	Maintenir et développer un accueil de qualité sur les temps périscolaires	Élaborer une stratégie d'appropriation par les acteurs d'un support de formation «questions à se poser concernant les temps périscolaires» Diffuser et promouvoir la démarche sur les territoires
ENCOURAGER LA DIVERSITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES MODES D'ACCUEIL	Encourager la coexistence des différents modes d'accueil pour les enfants de 0/6 ans	Pour contribuer à la qualité d'accueil, accompagner de façon interinstitutionnelle les nouveaux modes d'accueil dont les MAM
	Encourager la coexistence des différents types de gestionnaires	Définir les modalités de soutien aux gestions associatives pour conserver une diversité de types de gestionnaires
	Encourager la coexistence des différentes modalités d'accueil	Mobiliser les partenaires pour une prise en compte des modalités dans les projets d'établissements Soutenir chaque territoire pour la prise en compte des besoins diversifiés d'accueil des familles, notamment accueil occasionnel
DÉVELOPPER LA SCOLARISATION PRÉCOCE DES ENFANTS DE -3 ANS	Développer la scolarisation précoce des enfants de -3 ans	Accompagner les différents acteurs participant à la mise en place de dispositifs de scolarisation Développer la collaboration des partenaires institutionnels autour de l'accueil des jeunes enfants à l'école Développer l'information des familles autour de la scolarisation précoce Développer la formation (si possible conjointe) des enseignants et des personnels accueillant des jeunes enfants Développer les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en zones d'éducation prioritaire, rurales ou urbaines

Axe 3

Répondre aux besoins des familles par une approche transversale

	Objectifs	Actions
RENFORCER LA PLACE DES PARENTS DANS LES ACTIONS QUI LES CONCERNENT	Renforcer la place des parents dans les actions et les structures qui les concernent	Former et sensibiliser les coordonnateurs enfance/jeunesse à la question de la place des parents Renforcer la prise en compte de l'expression des parents dans les événements et structures qui les concernent Accompagner les parents à participer davantage au fonctionnement des structures d'accueil Encourager et soutenir la prise d'initiatives des parents Accompagner le label parental de l'ACEPP Mettre en place un label «Club des parents» (soutient renforcé pour les initiatives des parents)
RENFORCER LE SOUTIEN AUX FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ	Renforcer le soutien aux familles en situation de précarité	Favoriser l'accessibilité aux offres d'accueil du jeune enfant faites aux parents les plus fragiles ou ayant des difficultés spécifiques Accompagner dans leur fonction parentale les parents en cours d'insertion sociale et/ou professionnelle Sur les territoires, mettre en réseau les professionnels de l'accueil et de l'insertion 'pour construire des solutions adaptées aux besoins spécifiques des familles Poursuivre le travail du groupe départemental «insertion, modes d'accueil» Initier une réflexion sur la mise en place de places réservées dans les structures Expérimenter un accompagnement spécifique sur le territoire du GPV (Rive droite)
AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	Améliorer l'accompagnement des parents d'un enfant en situation de handicap	Soutenir le développement des actions autour du lien «Parents/enfants en situation de handicap » Poursuivre le travail interinstitutionnel du groupe d'appui animé par la «Cellule Ressources Handicap» (dont la mise en place de groupes de paroles entre parents) Accompagner les parents dans la recherche d'un mode d'accueil au plus près de leurs besoins et des besoins spécifiques de l'enfant Sensibiliser les professionnels de l'accueil du jeune enfant à la question du handicap et de sa détection Prévenir les situations d'épuisement des parents Développer et promouvoir les dispositifs favorisant les départs en vacances en famille
DÉVELOPPER LE TRAVAIL EN RÉSEAU DES ACTEURS	Développer et soutenir la mise en réseau d'acteurs	Faire un diagnostic sur les réseaux de services aux familles existants sur le territoire Mettre en place des espaces d'échanges parents/acteurs à l'échelle départementale (journées départementales) Accompagner les réseaux d'acteurs Impulser une coordination des réseaux Déployer des formations/actions
RENFORCER LA COMPLÉMENTARITÉ INTERINSTITUTIONNELLE POUR RENDRE EFFICIENT LES SERVICES AUX FAMILLES	Renforcer la complémentarité inter institutionnelle pour rendre efficients les services aux familles	Réfléchir un projet structurant partagé de type «La Maison de(s) la Famille(s)» Optimiser et développer la mise en place et le fonctionnement d'OAPE (Offre d'Accueil Petite Enfance) Mettre à disposition des parents des outils pour mieux appréhender les problématiques spécifiques qui les concernent et renforcer leurs compétences Structurer de façon mutualisée la formation des professionnels de l'accueil à domicile

Axe 4

Améliorer la répartition et l'accessibilité des services pour un meilleur maillage territorial

	Objectifs	Actions
Accompagner les territoires dans le développement de leur politique parentalité	Inciter et ou accompagner des projets territoriaux partagés en matière de soutien à la parentalité	Définir des stratégies d'intervention partagées et concertées sur les territoires Développer le volet parentalité dans les conventionnements territorialisés (Conventions Territoriales Globales, pactes territoriaux, Chartes Famille...)
	Définir des zones prioritaires	Élaborer des diagnostics qui croisent les territoires et les problématiques de soutien à la parentalité Établir des zones prioritaires pour expérimenter des actions concertées répondant aux besoins des familles
Développer quantitativement une offre d'accueil collectif adaptée aux besoins	Partager les connaissances et les données pour une aide à la décision sur la priorisation	Créer un outil d'observation de l'accueil des 3/6 ans Produire un état annuel des lieux d'offre d'accueil des 0/3 ans par la mise en commun de données institutionnelle
	Contribuer au développement de l'offre d'accueil en soutenant les territoires	Analyser les données recueillies et définir annuellement des zones prioritaires pour la mise en place d'études participatives sur les territoires Contribuer au développement de l'offre d'accueil en soutenant les territoires
Faciliter l'accessibilité aux modes d'accueil pour toutes les familles	Soutenir l'accueil dans des situations spécifiques	Initier une reflexion sur la création de places réservées au titre du soutien à la parentalité hors Bordeaux Métropole Mener une enquête à propos des enfants en situation de handicap auprès des différents modes d'accueil (EAJE, assistants maternels, APS/ALSH) Soutenir les professionnels de la petite enfance en accueil individuel et collectif (formation, échanges de pratiques, groupe de paroles...)
	Améliorer l'adéquation entre l'offre et le besoin des familles	Développer l'Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE) sur les territoires
Rendre lisible les actions afin de favoriser l'accès à l'information des parents et des acteurs	Rendre lisible les actions afin de favoriser l'accès à l'information des parents et des acteurs	Renforcer l'information sur les offres existantes Promouvoir les OAPE (Offre d'Accueil Petite Enfance) Renforcer le site mon enfant.fr et poursuivre la collaboration interinstitutionnelle Mettre en place des espaces d'échanges à l'échelle départementale Recenser et diffuser les communications des partenaires déjà existantes Améliorer l'information notamment en coordonnant les sources d'information et en s'appuyant sur les outils numériques

Axe 5

Construire les articulations entre les différents schémas départementaux

	Objectifs	Actions
CONSTRUIRE LES ARTICULATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX	Construire les articulations entre les différents schémas départementaux	Inviter les pilotes des différents schémas départementaux à construire une réflexion commune sur leurs articulations Définir les champs communs sur lesquels des actions seraient envisageables Expérimenter et/ou conforter des actions pour répondre à des problématiques partagées Organiser une coordination opérationnelle à court terme Construire et signer un protocole de partenariat Mettre en place une gouvernance adaptée

ANNEXE 2

Le cadre réglementaire

L'élaboration du présent schéma répond à un ensemble de textes législatifs, réglementaires, rapports qui structurent les champs du développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et des actions dans le domaine de la parentalité (hors prévention et protection de l'enfance).

- Décret n°2002-798 du 3 mai 2002 relatif à la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.
- Décret n°2010-1308 du 2 novembre 2010 portant sur la création du Comité National de Soutien à la parentalité.
- Circulaire interministérielle n°DGCS/SD2C/DPJJ/SADJAV/DGESCO/SG-CIV/DAIC/2012/63 du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental.
- Instruction n°DGCS/SD2C/ 107 du 9 avril 2014 relative aux évolutions de la politique départementale de soutien à la parentalité.
- Circulaire n°DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de schémas départementaux des services aux familles.
- Rapport de l'IGAS 2013 : ce rapport propose 24 recommandations articulées autour de cinq axes :
- Faire de l'accompagnement à la parentalité une priorité reconnue de la politique familiale,
- Rénover la gouvernance,
- Fixer un cadre d'intervention clair,
- Organiser la capitalisation et développer l'évaluation,
- Organiser la montée en charge des dispositifs dans la future COG de la CNAF.

Un certain nombre de préconisations a été repris dans la COG de la CNAF 2013/2017 ainsi que la circulaire ministérielle du 30 Avril 2014 relative aux évolutions de la politique départementale de soutien à la parentalité.

- Rapport de la DGCS 2016 : La DGCS (ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes) publie un rapport « Protection maternelle et infantile, soutien à la fonction parentale, protection de l'enfance et modes d'accueil » - Mai 2016.

ANNEXE 3

Le soutien à la parentalité : les dispositifs spécifiques portés par chaque institution

Dispositifs MSA en lien avec les axes développés dans le Schéma Départemental des Services aux Familles

L'Action Sanitaire et Sociale de la MSA de la Gironde développe des actions selon deux modes d'intervention :

De type collectif (ingénierie sociale) :

méthodologie de Développement Social Local, articulée autour de diagnostics et l'identification de besoins, pour construire des réponses et des projets partagés, par une approche territorialisée.

De type individuel

pour proposer un accompagnement individualisé : après traitement administratif et/ou évaluation sociale portée par un travailleur social, différents dispositifs d'accompagnement peuvent être activés (des droits communs ou des prestations extra légales construites et mises en œuvre par les services d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA).

Les dispositifs pour soutenir les parents dans leurs compétences parentales

Dispositifs de type collectif (exemple de projet) :

En 2014, la réforme des rythmes éducatifs a impacté la vie des enfants mais également celle de leurs parents.
Or, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle constitue un des axes de la politique familiale de la MSA, notamment parce que la question des temps libres est une préoccupation forte des parents.

En parallèle, certaines collectivités locales du milieu rural se sont déclarées en difficulté pour une mise en place d'activités périscolaires de qualité, difficultés pouvant accentuer les inégalités entre les territoires. Compte tenu de ses enjeux, la MSA a donc soutenu les acteurs locaux dans la mise en place de la réforme par l'accompagnement de Conseillères Techniques MSA.

Dispositifs de type individuel :

La prime naissance
Pour soutenir les familles agricoles, une prime naissance est attribuée pour contribuer au financement des dépenses liées à l'arrivée d'un nouvel enfant. Cette aide est complémentaire de la prime naissance versée sous condition de ressources dans le cadre légal par le service Famille de la MSA.

La prestation « service de remplacement »
Parce qu'un problème de santé d'un parent est perturbateur de l'équilibre familial, la MSA subventionne le service de remplacement des agriculteurs girondins afin d'alléger les frais d'embauche d'un salarié sur l'exploitation. Cette aide est destinée à financer le remplacement d'un exploitant ou celui son conjoint malade, accidenté.

L'aide aux vacances
Qu'elles soient familiales ou collectives (séjours en colonies par exemple), les vacances sont toujours un moment privilégié, les loisirs partagés contribuant à renouer avec le cadre familial.

L'Action Sanitaire et Sociale de la MSA participe aux développements des projets vacances grâce au déploiement d'un accompagnement social et financier.

L'aide à la poursuite d'études :
Pour favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes et soutenir financièrement leurs familles, la MSA a décidé de participer aux frais de scolarité ou de formation des enfants âgés de moins de 25 ans.

L'aide au passage du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur)
Pour développer l'autonomie des plus jeunes et favoriser l'accès à la vie sociale et professionnelle, la MSA attribue une aide financière visant à faciliter le financement du stage d'approfondissement du BAFA.

Les dispositifs pour contribuer au développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Dispositifs de type collectif (exemples de projets) :

Les projets développés visent à accompagner le développement d'une offre d'accueil du jeune enfant adaptée et favorisent le rééquilibrage territorial (création de nouveaux services ou l'élargissement ou l'adaptation de services existants).
Ces projets ont pour objectif notamment le développement des solutions d'accueil pour les enfants porteurs de handicap, l'accueil saisonnier pour personnes en insertion et horaires atypiques, le développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et des micro-crèches.
Ces projets se mettent en place autour des besoins des enfants et des familles en concertation avec ces dernières mais aussi avec les professionnels des structures d'accueil, les collectivités, les associations, les partenaires de territoires...

Dispositifs de type individuel :

Le soutien aux structures d'accueil des enfants de 0 à 6 ans
Grâce à la prestation de service, la MSA participe au financement des frais occasionnés par la garde d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans dans les structures d'accueil agréées par les autorités administratives compétentes :
crèches, halte-garderie collectives, familiales et parentales, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et accueils périscolaires (APS).
Cette aide, qui contribue à l'équilibre vie familiale et vie professionnelle des familles agricoles, est versée directement aux structures d'accueil.

L'aide à l'installation aux assistantes maternelles
La prime d'installation aux assistants maternels nouvellement agréés a pour objectif d'apporter une aide à l'acquisition de matériel de puériculture et de sécurité nécessaire à l'exercice de la profession. Cette aide vise à faciliter l'accueil des jeunes enfants à domicile et ainsi répondre aux besoins des familles en matière d'accueil. Cette aide soutient l'emploi et l'insertion professionnelle en milieu rural et renforce l'attractivité de cette profession.

Dispositifs CAF en lien avec les axes développés dans le Schéma Départemental des Services aux Familles

Les offres de travail social

L'intervention des travailleurs sociaux se structurent à partir d'offres de services, en lien avec des évènements familiaux pouvant fragiliser l'équilibre des personnes et/ou des familles (séparation, décès d'un parent ou d'un enfant, grossesse mono parentale, grossesse multiple, accession à la propriété en difficulté) ou souhaitant être accompagnée pour une reprise d'emploi (fin de congé parental, insertion des familles monoparentales bénéficiaires du RSA activité), ou encore dans une aide à la concrétisation d'un projet d'amélioration ou d'accession d'un logement.

En 2015, les travailleurs sociaux, des cinq unités territoriales, ont rencontré 4.828 familles en situation de vulnérabilité et 588 familles ont bénéficié d'un accompagnement social plus soutenu.

Le Logement Temps Partagé (LTP)

Avec cette offre de service, destinée aux parents séparés, ne vivant pas au quotidien avec leurs enfants, la CAF favorise la coparentalité dans l'intérêt de l'enfant, par le maintien ou la reprise du lien entre les enfants et le parent.

Elle met à disposition du parent se trouvant en difficulté pour héberger ses enfants les moyens de les accueillir, dans le respect de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, ou d'un droit de visite et d'hébergement, fixé par jugement.

Il s'agit de logements en résidence hôtelière située à Bordeaux dans le cadre d'un partenariat avec certaines structures. Mais d'autres types d'hébergement peuvent être recherchés : hôtel, chambre d'hôtes, centre de vacances sur l'ensemble du département. Ce service est limité à l'exercice de la résidence alternée ou droit d'hébergement autorisé, durant les week-ends, les vacances scolaires ou dans la semaine, pour les enfants non scolarisés.

Le parent signe un contrat avec la CAF de la Gironde et s'engage à respecter les règles de fonctionnement de la structure accueillante. Une participation financière est demandée au parent en tenant compte de ses revenus. Les demandes sont gérées par le service social de la CAF.

En 2015, 20 familles ont pu bénéficier, sur 170 nuitées, de cet accompagnement spécifique et renouer ainsi des relations régulières avec leurs enfants.

L'Espace Famille

L'Espace Famille, localisé à Floirac, s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de soutien aux familles et aux ménages de toute la Gironde.

A travers des permanences, des animations collectives et le prêt d'outils pédagogiques, l'Espace Famille est un lieu d'écoute, d'informations et d'orientation sur les préoccupations quotidiennes des familles (questions juridiques, administratives, budget, gestion des conflits...).

Tout au long de l'année 2015, les travailleurs sociaux et les médiateurs familiaux de la CAF y ont assuré des permanences régulières ainsi que les associations conventionnées avec la CAF :
Infodroits, ALIFS, la Confédération Syndicale des Familles, Contact Aquitaine, l'AGEP, le CLAP ainsi qu'un Ecrivain Public.

L'Espace Famille a coordonné deux projets collectifs, avec la participation de nombreux partenaires, sur le thème de la parentalité.

771 entretiens individuels sur l'année 2015 et 192 allocataires concernés par les temps collectifs d'Information.

Charte de la laïcité

PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIXe siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en oeuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET A L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnait la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en oeuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

ANNEXE 4
Liste des sigles utilisés

ACEPP Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels
AAH Allocation Adulte Handicapé
AEEH Allocation d'Education d'Enfant Handicapé
ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APS Accueil Périscolaire
ASRE Aide Spécifique Rythmes Éducatifs
AVS Auxiliaire de Vie sociale
BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CAF Caisse d'Allocations Familiales
CDAJE Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant
CEJ Contrat Enfance Jeunesse
CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CNAF Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNSP Comité National de Soutien à la Parentalité
COPIL Comité de PILotage
COTECH Comité TEChnique
CTG Convention Territoriale Globale
DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDDCS Direction Départementale Déléguée à la Cohésion Sociale
DREES Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DSDEN Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
EAJE Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
ETP Equivalent Temps Plein
EVS Espace de Vie sociale
FEPEM Fédération Nationale des Particuliers EMployeurs
GPV Grand Projet des Villes
INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LAEP Lieux d'Accueil Enfants Parents

MAM	Maison d'Assistants Maternels
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OAPE	Offre d'Accueil Petite Enfance
OGIAPE	Observatoire Girondin Interinstitutionnel de l'Accueil de la Petite Enfance
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PMI	Protection Maternelle Infantile
PSU	Prestation de Service Unique
RAM	Relais Assistants Maternels
REAAP	Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	Revenu de Solidarité Active
SDAJE	Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant
SDSF	Schéma Départemental des Services aux Familles
TGI	Tribunal de Grande Instance
TISF	Technicienne en Intervention Sociale et Familiale
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales

NOTES

NOTES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

Gironde
LE DÉPARTEMENT

académie
Bordeaux
RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Gironde